

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante à intégrer au Dossier Technique Amiante (DTA)

Examen réalisé conformément à l'application du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, aux arrêtés du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation MPCA de la liste A et B et au contenu du rapport de repérage, l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du DTA, à la norme NF X 46-020 et ses annexes.

Adresse du bien

Adresse :	ST NICOLAS "O"
CP - Ville :	53000 LAVAL
Référence client :	_0006500015_
Rapport émis le :	01/12/2016
Désignation :	Habitation (Parties communes) - Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Sommaire

Rapport	Annexes
A - Désignation de l'immeuble	Plan de repérage technique 31 pages
B - Propriétaire / Donneur d'ordre	Reportage photographique 8 page(s)
C - Opérateur de repérage	Etat de conservation des matériaux de la liste A Sans objet
D - Personne autorisant l'émission du rapport	Etat de conservation des matériaux de la liste B 33 page(s)
E - Listes des locaux visités	Fiche d'identification et de cotation des prélèvements 1 page
F - Conclusion(s) du rapport de mission	Rapport(s) d'analyse(s) du laboratoire 7 page(s)
G - Commentaires et réserves	Documents 1 page
H - Locaux ou parties de locaux non visités	
I - Rapports précédemment réalisés	
J - Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention	
K - Périmètre de repérage	
L - Conditions de réalisation du repérage	
M - Grille de résultat du repérage	
N - Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire	
N1 - Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes	
O - Recommandations générales de sécurité	
P - Informations complémentaires	

Présence d'amiante

Oui

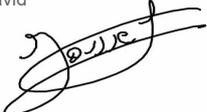
Présence de pièce(s) non visitée(s)

Oui

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans sa totalité



Renseignements administratifs

A Désignation de l'immeuble		B Propriétaire / Donneur d'ordre	
Adresse du bien : ST NICOLAS "O" 53000 LAVAL Batiment : Non communiqué Etage : Non communiqué Références client : _0006500015_ N° de lot : Non communiqué - Non communiqué Descriptif sommaire : Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages Date de construction ou permis de construire : Fonction du bâtiment : Habitation (Parties communes)		Propriétaire : O.P.H. MAYENNE HABITAT Adresse : 10 RUE AUGUSTE BEUNEUX - CS 62039 53020 LAVAL CEDEX 9 Donneur d'ordre : O.P.H. MAYENNE HABITAT Adresse : 10 RUE AUGUSTE BEUNEUX - CS 62039 53020 LAVAL CEDEX 9 Ref donneur d'ordre : CVMAY01 Date commande : 21/11/2016 Date repérage : 21/11/2016 Représentant du donneur d'ordre : O.P.H. MAYENNE HABITAT Rapport émis le : 01/12/2016	
C Opérateur de repérage		D Personne autorisant l'émission du rapport	
AC Environnement Siret : 441355914 Nom prénom : JOUSSELIN David  Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT CERTIFICATION Parc Edonia – Bat G – rue de la Terre Victoria 35760 ST GREGOIRE Certification n° : CPDI3391 V2 Délivré le 03/04/2015		Nom prénom : MORA Denis Fonction : Responsable technique  Assurance : QBE Insurance 031 0004725 (Date de validité : 01/01/2018)	
E Liste des locaux visités			
Plan	Volume	Plan	Volume
Sous-sol cage 15	Vol 1 (VO 1)	Sous-sol cage 15	Vol 2 (VO 2)
Sous-sol cage 15	Vol 4 (dégagement caves)	Sous-sol cage 19	Vol 5 (VO 3)
Sous-sol cage 19	Vol 6 (local technique 2)	Sous-sol cage 19	Vol 7 (VO 4)
Sous-sol cage 19	Vol 8 (dégagement caves)	Sous-sol cage 23	Vol 9 (dégagement caves)
Sous-sol cage 23	Vol 10 (VO 5)	Sous-sol cage 23	Vol 11 (VO 6)
PC Cage 15	Vol 13 (PC RDC)	PC Cage 15	Vol 14 (PC R+1)
PC Cage 15	Vol 15 (PC R+2)	PC Cage 15	Vol 16 (PC R+3)
PC Cage 15	Vol 17 (PC R+4)	PC Cage 19	Vol 18 (PC RDC)
PC Cage 19	Vol 19 (PC R+1)	PC Cage 19	Vol 20 (PC R+2)
PC Cage 19	Vol 21 (PC R+3)	PC Cage 19	Vol 22 (PC R+4)
PC Cage 23	Vol 23 (PC RDC)	PC Cage 23	Vol 24 (PC R+1)
PC Cage 23	Vol 25 (PC R+2)	PC Cage 23	Vol 26 (PC R+3)
PC Cage 23	Vol 27 (PC R+4)	Sous-sol cage 19	Vol 28 (local electricité)
combles VMC	Vol 29 (comble cage 23)	combles VMC	Vol 30 (comble cage 19)
combles VMC	Vol 31 (comble cage 15)	Plan masse - Toiture	Vol 33 (Plan masse)
Façade avant	Vol 34 (façade avant)	Pignon droit	Vol 35 (pignon droit)
Façade arrière 1	Vol 36 (Façade arrière 1)	Façade arrière 2	Vol 37 (Façade arrière 2)
Pignon gauche	Vol 38 (Pignon gauche)		



Conclusions

F Conclusion(s) du rapport de mission

- ▶ Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des sondages et/ou prélèvements doivent être effectués

Localisation	Matériau	Justification d'impossibilité technique
Vol 35 (pignon droit)		impossible de voir les matériaux présent sous le bardage
Vol 38 (Pignon gauche)		impossible de voir les matériaux présent sous le bardage

- ▶ Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante



Localisation	Matériau	Critère de décision	
		après analyse	sur décision de l'opérateur
Vol 7 (VO 4)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 5 (VO 3)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 7 (VO 4)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 8 (dégagement caves)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 5 (VO 3)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 10 (VO 5)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 10 (VO 5)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 9 (dégagement caves)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 11 (VO 6)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 11 (VO 6)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 4 (dégagement caves)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 1 (VO 1)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 1 (VO 1)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 4 (dégagement caves)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 2 (VO 2)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 13 (PC RDC)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 23 (PC RDC)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 27 (PC R+4)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 18 (PC RDC)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 22 (PC R+4)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 29 (comble cage 23)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 29 (comble cage 23)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 29 (comble cage 23)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 17 (PC R+4)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 30 (comble cage 19)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 30 (comble cage 19)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 30 (comble cage 19)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 31 (comble cage 15)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel



Vol 31 (comble cage 15)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 31 (comble cage 15)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 33 (Plan masse)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 33 (Plan masse)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 33 (Plan masse)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel

G Commentaire(s) et réserve(s)

Commentaire n°1

Le diagnostic amiante a été réalisé en simulant une prestation type démolition afin de repérer l'ensemble des matériaux susceptible de contenir de l'amiante. Cependant le bâtiment n'est pas à démolir. De plus il n'est pas vide de meubles. Des réserves sont émises sur les matériaux non accessibles sans destruction importante ou démontage d'éléments de la construction. Réserves sur : Les matériaux présents dans les plénums, invisibles sans dépose du faux plafond. (fibrilith sous sol) Les matériaux présents sous le bardage présent en façade. Les matériaux présents dans les coffrages verticaux et horizontaux. Les éléments ponctuels de toiture où une nacelle est nécessaire pour être exhaustif. Les réseaux et canalisations présents sous et autour du bâtiment et recouverts par d'autres matériaux, (exemple réseau d'évacuation des eaux usées...) Les matériaux présents sous la laine de verre dans les combles (impossible à voir sans retirer la laine de verre) Les joints et tresses sur les circuits hydraulique (réseaux d'eau, EU ...) Risques de fuites en cas de prélèvements Dans le cadre du diagnostic amiante type « avant démolition » dans les parties communes du bâtiment, certains matériaux susceptibles de contenir de l'amiante n'ont pas fait l'objet de prélèvements spécifiques à la demande du client : - Les diverses peintures présentes dans les parties communes (Peinture sur les portes, fenêtres, garde-corps, murs, plafond...)

Commentaire n°2

Les joints et mastic des menuiseries des logement n'ont pas été pris en compte dans ce diagnostic. Impossible de voir les matériaux à partir d'une certaine hauteur. Il est nécessaire de rentrer chez les locataire pour ce type de diagnostic.

H Locaux ou parties de locaux non visités

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante conformément aux articles R1334-15 à R1334-18 du Code de la Santé Publique:

Localisation	Justification(s)	Investigations supplémentaires
Sous-sol cage 15 - Vol 3 (local technique 1)	Moyen investigation non mis a disposition	Pas de clef d'accès
Sous-sol cage 23 - Vol 12 (local technique 3)	Moyen investigation non mis a disposition	Pas de clef d'accès
Plan masse - Toiture - Vol 32 (toiture)	Moyen investigation non mis a disposition	Nacelle ou échafaudage nécessaire pour accéder en toiture



Condition de repérage

I Rapports précédemment réalisés

Date	Références	Principales conclusions
cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative

J Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention

Objet de la mission : Mise à niveau réglementaire des DTA existants, établissement du rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A et B de n°annexe 13-9 du code de la santé publique.

Obligation réglementaire de la constitution du DTA : le présent rapport devra être joint aux autres pièces réglementaires constitutives du Dossier Technique Amiante du bien désigné en page de garde.

Méthodologie : rechercher, identifier, localiser et évaluer l'état de conservation des produits de la liste A et B. Pour les matériaux de la liste B, leur risque de dégradation lié à l'environnement est également évalué.

Cadre juridique :

- des articles R.1334-16, R.1334-20, R.1334-21, R.1334-23, R.1334-27 du Code de la Santé Publique
- du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du « dossier technique amiante »

Limite de la mission:

En aucun cas, les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme seul repérage préalable à la réalisation de travaux, à la démolition.

K Périmètre de repérage

Notre périmètre d'intervention englobe l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage et figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités (cf. paragraphe H).

La liste des locaux ou parties de locaux visités sont listés dans le tableau des résultats détaillés (cf. paragraphe E: Liste des locaux visités)



L Condition de réalisation du repérage

Programme de repérage

Le programme de repérage de la présente mission, mentionné à l'article R.1334-20 est défini dans l'annexe 13-9 du code de la santé public, modifié par le décret 2011-629 à savoir:

Liste A mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER

Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION

PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
	1. Parois verticales intérieures
Murs et cloisons "en dur" et poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
	2. Planchers et plafonds
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
Planchers	Dalles de sol.
	3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs
Conduits de fluides (air, eau et autres fluides...).	Conduits, enveloppe de calorifuges.
Clapets / volets coupe feu	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe feu	Joints (tresses, bandes).
Vides ordures	Conduits.
	4. Eléments extérieurs
Toitures.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composite, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.
Bardages et façades légères.	Plaques, ardoise, panneaux (composites, fibre-ciment).
Conduits en toiture et façade.	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.



M Grille de résultats du repérage

Localisation	Categorie	Composant	Partie de composant	Liste	Descriptif de l'action menée			Laboratoire			Conclusion	Etat de conservation
					Réf action	Description	Précision	Ref pré.	Descriptif	Résultat		
combles VMC												
Vol 29 (comble cage 23)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P29	Réalisation d'un prélèvement	sur cheminée	P29	Enduit compact gris hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 29 (comble cage 23) - Vol 30 (comble cage 19) - Vol 31 (comble cage 15)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P29 - S272 - S273	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P29	sur cheminée	P29	Enduit compact gris hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 29 (comble cage 23)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S95						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 29 (comble cage 23)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S96						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 29 (comble cage 23)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S97						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 30 (comble cage 19)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S99						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 30 (comble cage 19)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S100						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP



combles VMC												
Vol 30 (comble cage 19)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S101						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 31 (comble cage 15)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S102						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 31 (comble cage 15)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S103						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 31 (comble cage 15)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S104						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Néant												
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
PC Cage 15												
Vol 13 (PC RDC)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S90						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 13 (PC RDC)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	P19	Réalisation d'un prélèvement	sous face escalier + palier	P19	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable + matériau compact gris	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 14 (PC R+1) - Vol 15 (PC R+2) - Vol 16 (PC R+3)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	S153 - S154 - S155	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P19	sous face escalier + palier	P19	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable + matériau compact gris	Négatif	Négatif sur analyse	



PC Cage 15												
Vol 13 (PC RDC)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P24	Réalisation d'un prélèvement	mur fond gaine technique	P24	Enduit compact gris hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 15 (PC R+2) - Vol 14 (PC R+1) - Vol 17 (PC R+4) - Vol 16 (PC R+3)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S217 - S218 - S219 - S220	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P24	mur fond gaine technique	P24	Enduit compact gris hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 17 (PC R+4)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	P28	Réalisation d'un prélèvement	Plafond dernier étage	P28	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable + matériau compact gris en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 17 (PC R+4)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S98						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
PC Cage 19												
Vol 18 (PC RDC) - Vol 20 (PC R+2) - Vol 19 (PC R+1) - Vol 21 (PC R+3)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	S156 - S157 - S158 - S159	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P19	sous face escalier + palier	P19	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable + matériau compact gris	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 18 (PC RDC) - Vol 20 (PC R+2) - Vol 19 (PC R+1) - Vol 22 (PC R+4) - Vol 21 (PC R+3)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S221 - S222 - S223 - S224 - S225	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P24	mur fond gaine technique	P24	Enduit compact gris hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 22 (PC R+4)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	S270	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P28	Plafond dernier étage	P28	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable + matériau compact gris en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	



PC Cage 19												
Vol 18 (PC RDC)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S93						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 22 (PC R+4)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S94						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
PC Cage 23												
Vol 23 (PC RDC) - Vol 25 (PC R+2) - Vol 24 (PC R+1) - Vol 26 (PC R+3)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	S160 - S161 - S162 - S163	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P19	sous face escalier + palier	P19	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable + matériau compact gris	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 23 (PC RDC) - Vol 25 (PC R+2) - Vol 24 (PC R+1) - Vol 26 (PC R+3) - Vol 27 (PC R+4)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S226 - S227 - S228 - S229 - S230	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P24	mur fond gaine technique	P24	Enduit compact gris hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 27 (PC R+4)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	S271	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P28	Plafond dernier étage	P28	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable + matériau compact gris en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 23 (PC RDC)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S91						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 27 (PC R+4)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S92						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Pignon droit												



Pignon droit												
Vol 35 (pignon droit)	Façades	Bardages		I1 - 1	i1						impossible de voir les matériaux présent sous le bardage	
Pignon gauche												
Vol 38 (Pignon gauche)	Façades	Bardages		I1 - 1	i1						impossible de voir les matériaux présent sous le bardage	
Plan masse - Toiture												
Vol 33 (Plan masse)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S106						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 33 (Plan masse)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S107						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 33 (Plan masse)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S108						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Sous-sol cage 15												
Vol 4 (dégagement caves)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage	A	S84	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P5	laine + tresse + carton + enduit	P5	Matériau fibreux rose avec couche cartonnée et poussières non séparable + toile blanche plâtrée en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (dégagement caves)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S68	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P9	Plafond brut	P9	Enduit compact gris hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (dégagement caves)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S83	pénétration EU dans sol					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP



Sous-sol cage 15												
Vol 1 (VO 1)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S86	pénétration EU dans sol					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 1 (VO 1)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S87						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 4 (dégagement caves)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S88						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 2 (VO 2)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S89						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Sous-sol cage 19												
Vol 8 (dégagement caves)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage	A	P5	Réalisation d'un prélèvement	laine + tresse + carton + enduit	P5	Matériau fibreux rose avec couche cartonnée et poussières non séparable + toile blanche plâtrée en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 8 (dégagement caves)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage	A	P5	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P5	laine + tresse + carton + enduit	P5	Matériau fibreux rose avec couche cartonnée et poussières non séparable + toile blanche plâtrée en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 7 (VO 4)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S17						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP



Sous-sol cage 19												
Vol 5 (VO 3)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S18						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 7 (VO 4)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S19	pénétration EU dans sol					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 8 (dégagement caves)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S20						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 8 (dégagement caves)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P9	Réalisation d'un prélèvement	Plafond brut	P9	Enduit compact gris hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 5 (VO 3)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S21	pénétration EU dans sol					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Sous-sol cage 23												
Vol 9 (dégagement caves)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage	A	S57	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P5	laine + tresse + carton + enduit	P5	Matériau fibreux rose avec couche cartonnée et poussières non séparable + toile blanche plâtrée en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 9 (dégagement caves)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S69 - S70	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P9	Plafond brut	P9	Enduit compact gris hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 9 (dégagement caves)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage	A	P11	Réalisation d'un prélèvement	laine + tresse + plâtre	P11	Matériau fibreux jaune avec couche cartonnée et poussières non séparable + toile blanche plâtrée en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	



Sous-sol cage 23

Vol 9 (dégagement caves)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage	A	P11	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P11	laine + tresse + platre	P11	Matériau fibreux jaune avec couche cartonnée et poussières non séparable + toile blanche plâtrée en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 10 (VO 5)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S30						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 10 (VO 5)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S31	pénétration EU dans sol					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 9 (dégagement caves)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S32						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 11 (VO 6)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S33						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 11 (VO 6)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S34	pénétration EU dans sol					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP



N Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire

Produits de la liste A (flocage-calorifugeage-faux plafond) :

Score 1 : L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

Score 2 : La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;

Score 3 : Les travaux de retrait ou de confinement sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation. Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux. Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

N-1 Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes

Produits de la liste B :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Score AC1 : Cette action corrective consiste à :

- a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

Score AC2 : Cette action corrective consiste à :

- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.



O Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre des mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R.1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en oeuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation, ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations Générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre une exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec l'exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants, ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristiques, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante, en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les professionnels pour la gestion des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits

Les entreprises réalisant des travaux de retrait ou de confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante doivent être certifiées.

Tous les travailleurs susceptibles d'intervenir sur les matériaux amianés (comme les opérateurs de repérage, électriciens, couvreurs, services techniques, etc...) doivent avoir suivi une formation en adéquation avec le niveau de responsabilité du travailleur. Le code du travail exige pour les activités et interventions sur matériaux contenant de l'amiante que les travailleurs affectés soient notamment formés au préalable à la prévention des risques liés à l'amiante (article R.4412-100 du code du travail), bénéficie d'un suivi médical (article R.4412-44 du code du travail). Il convient par ailleurs que l'employeur établisse avant toute intervention un mode opératoire (article R.4412-140 du code du travail), qui doit être transmis à l'inspecteur du travail, les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et le cas échéant, l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM), l'institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières lors d'interventions ponctuelles non répétées, comme par exemple :

- accrochage d'un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;

- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, comme par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique) et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a) Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante doivent être conditionnés en sacs étanches et étiquetés avant leur sortie de la zone de confinement.

Seuls les déchets où l'amiante est fortement lié (les dalles de sol ou amiante lié à des matériaux inertes par exemple) peuvent être entreposés temporairement sur le chantier, sur une aire d'entreposage couverte permettant de prévenir les risques de rupture d'intégrité de leur conditionnement. L'accès à l'aire d'entreposage est interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les autres déchets contenant de l'amiante sont évacués vers les installations de traitement des déchets dès leur sortie de la zone de confinement. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.

b) Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c) Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d) Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e) Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.



P Informations complémentaires

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org.



ANNEXE : Plans de repérage des MPCA

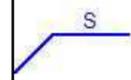
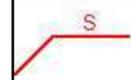
Ref.	Plans	Titre du plan
	Sous-sol cage 15	Sous-sol cage 15 - Plan de repérage - Actions menées
	Sous-sol cage 15	Sous-sol cage 15 - Plan de prélèvements
	Sous-sol cage 15	Sous-sol cage 15 - MPCA Toutes catégories confondues
	Sous-sol cage 15	Sous-sol cage 15 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Sous-sol cage 19	Sous-sol cage 19 - Plan de repérage - Actions menées
	Sous-sol cage 19	Sous-sol cage 19 - Plan de prélèvements
	Sous-sol cage 19	Sous-sol cage 19 - MPCA Toutes catégories confondues
	Sous-sol cage 19	Sous-sol cage 19 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Sous-sol cage 23	Sous-sol cage 23 - Plan de repérage - Actions menées
	Sous-sol cage 23	Sous-sol cage 23 - Plan de prélèvements
	Sous-sol cage 23	Sous-sol cage 23 - MPCA Toutes catégories confondues
	Sous-sol cage 23	Sous-sol cage 23 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	PC Cage 15	PC Cage 15 - Plan de repérage - Actions menées
	PC Cage 15	PC Cage 15 - Plan de prélèvements
	PC Cage 15	PC Cage 15 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	PC Cage 19	PC Cage 19 - Plan de repérage - Actions menées
	PC Cage 19	PC Cage 19 - Plan de prélèvements
	PC Cage 19	PC Cage 19 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	PC Cage 23	PC Cage 23 - Plan de repérage - Actions menées
	PC Cage 23	PC Cage 23 - Plan de prélèvements
	PC Cage 23	PC Cage 23 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	combles VMC	combles VMC - Plan de repérage - Actions menées
	combles VMC	combles VMC - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Plan masse - Toiture	Plan masse - Toiture - Plan de repérage - Actions menées
	Plan masse - Toiture	Plan masse - Toiture - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Façade avant	Façade avant - Plan de repérage - Actions menées
	Pignon droit	Pignon droit - Plan de repérage - Actions menées
	Façade arrière 1	Façade arrière 1 - Plan de repérage - Actions menées
	Façade arrière 2	Façade arrière 2 - Plan de repérage - Actions menées
	Pignon gauche	Pignon gauche - Plan de repérage - Actions menées

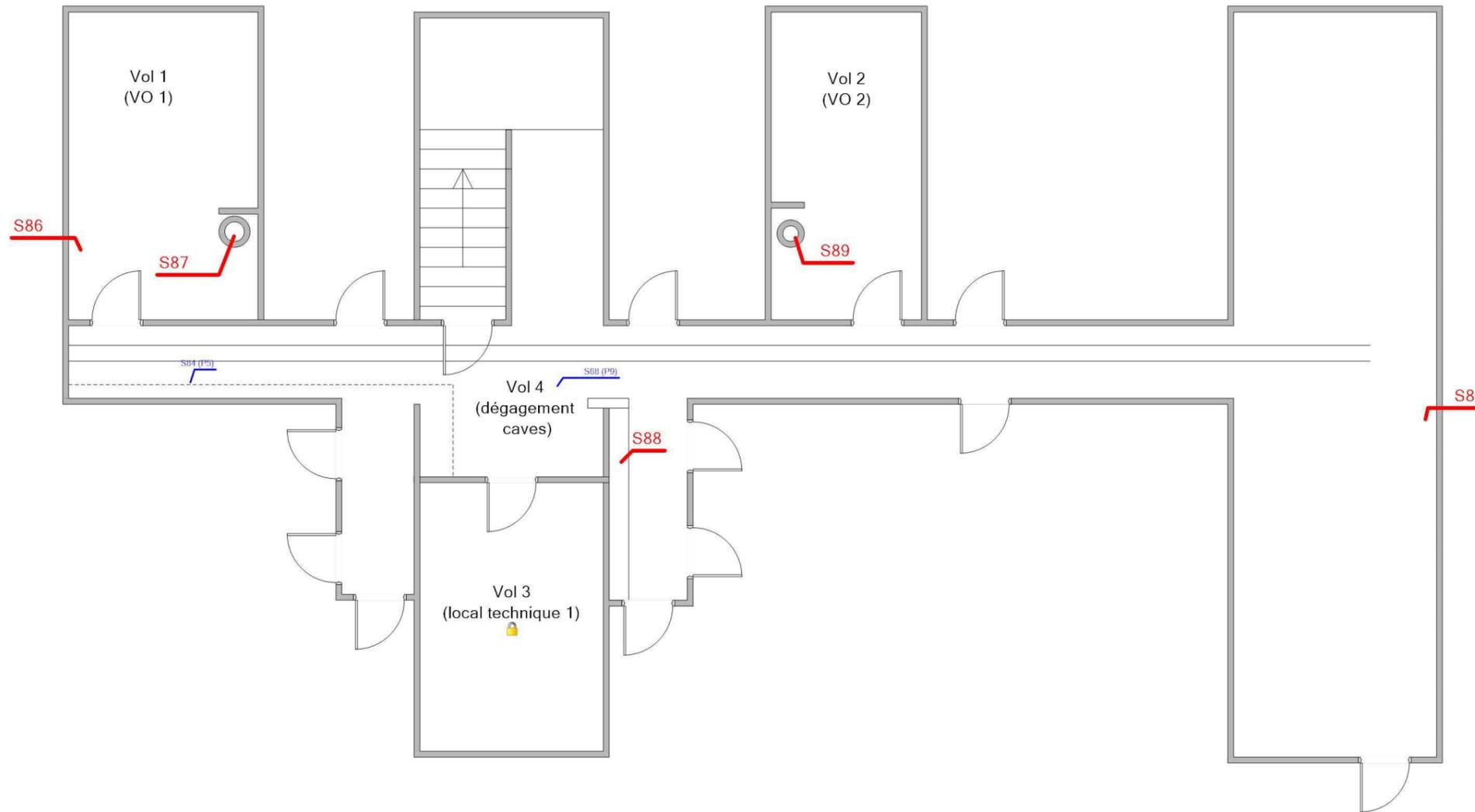


SOUS-SOL CAGE 15 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002HD001182

Légende

	Localisation dun sondage négatif
	Localisation dun sondage positif
	Volume non visité



Adresse du bien
ST NICOLAS "O"
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention
21/11/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

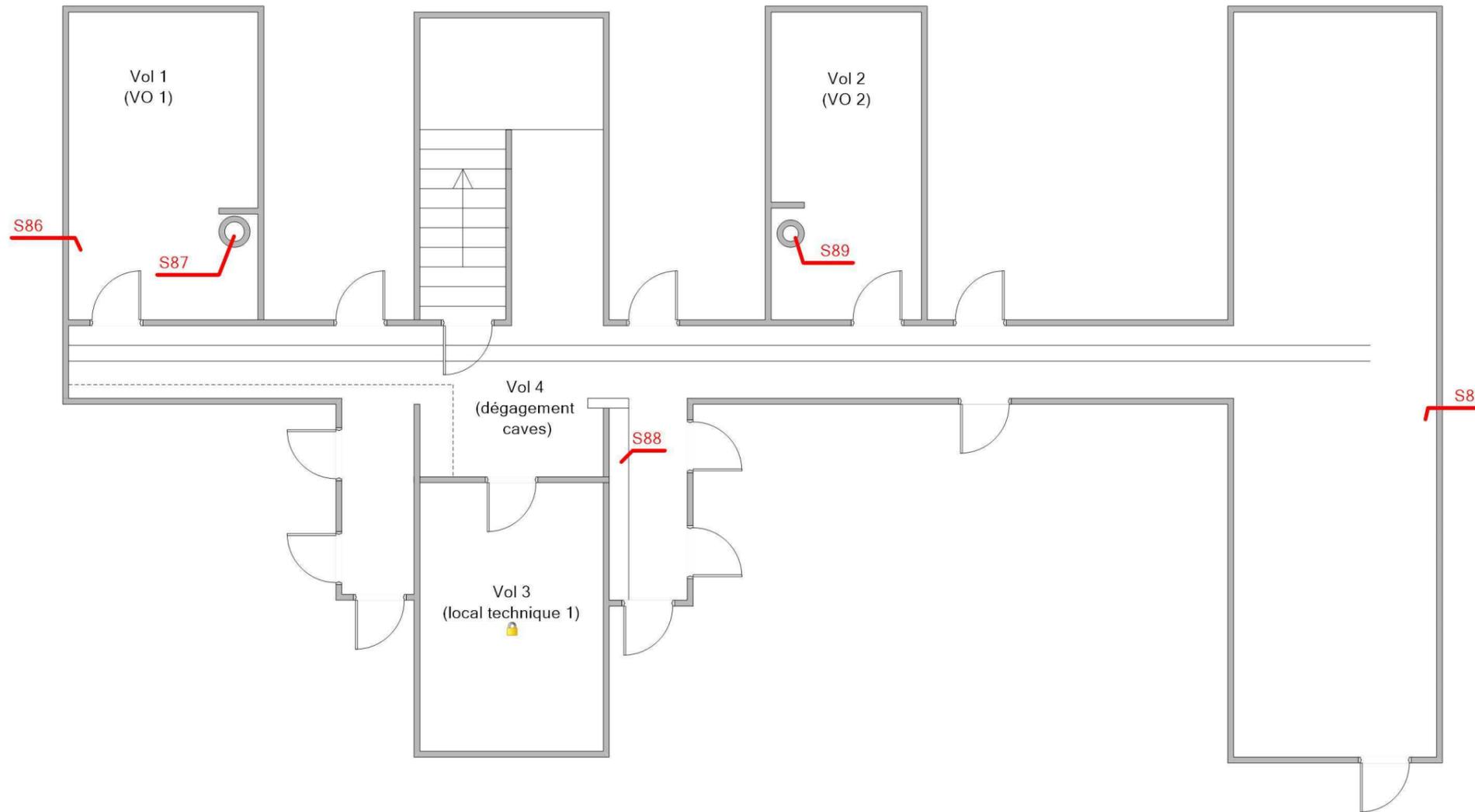
SOUS-SOL CAGE 15 - PLAN DE PRÉLÈVEMENTS

Référence:
002HD001182

Légende



Volume non visité



Adresse du bien
ST NICOLAS "O"
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention
21/11/2016

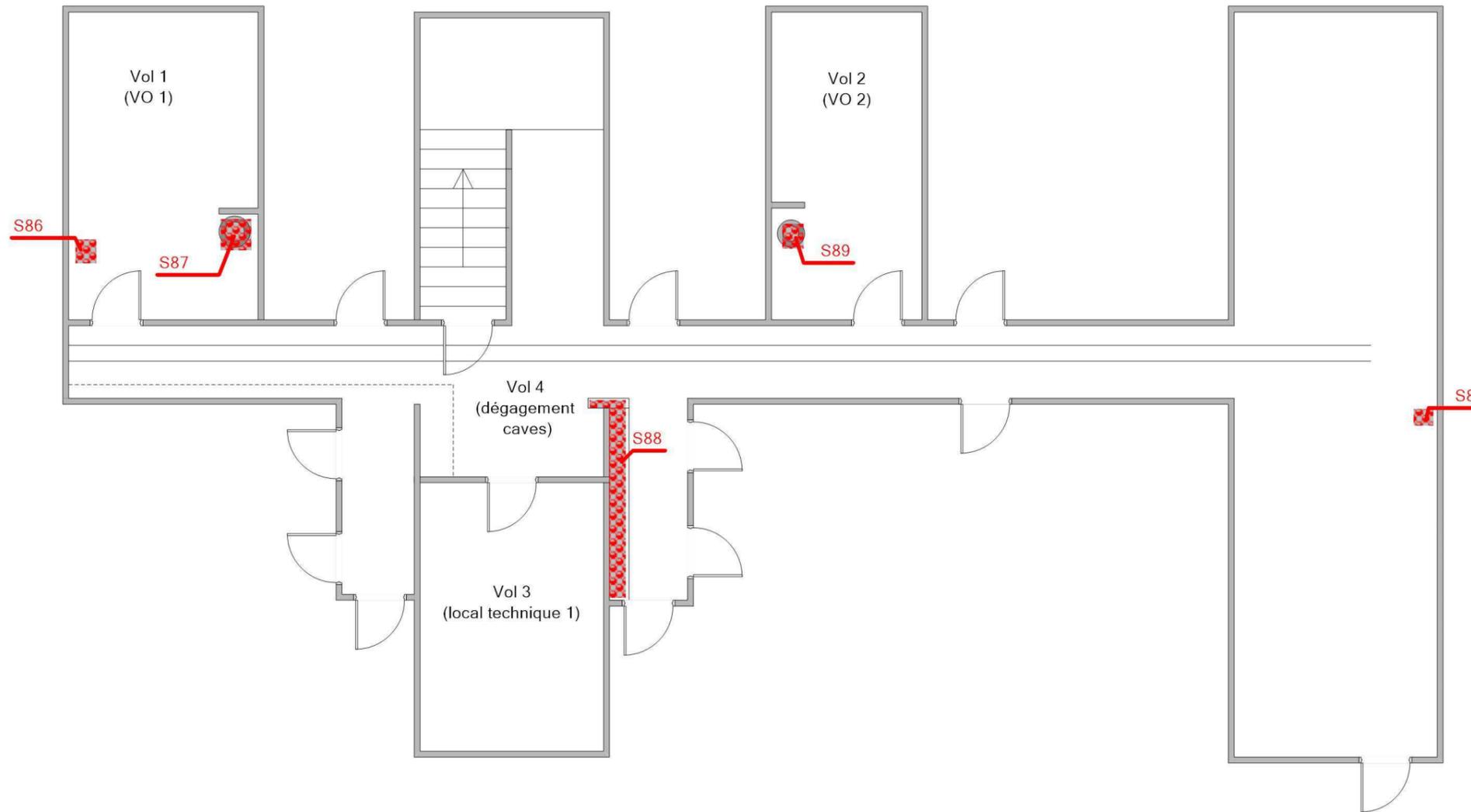
Technicien intervenant
JOUSSELIN David

SOUS-SOL CAGE 15 - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

Référence:
002HD001182

Légende

	S88: Conduit en fibres-ciment
	S87: Conduit en fibres-ciment
	S86: Conduit en fibres-ciment
	S89: Conduit en fibres-ciment
	S83: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien
ST NICOLAS "O"
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention
21/11/2016

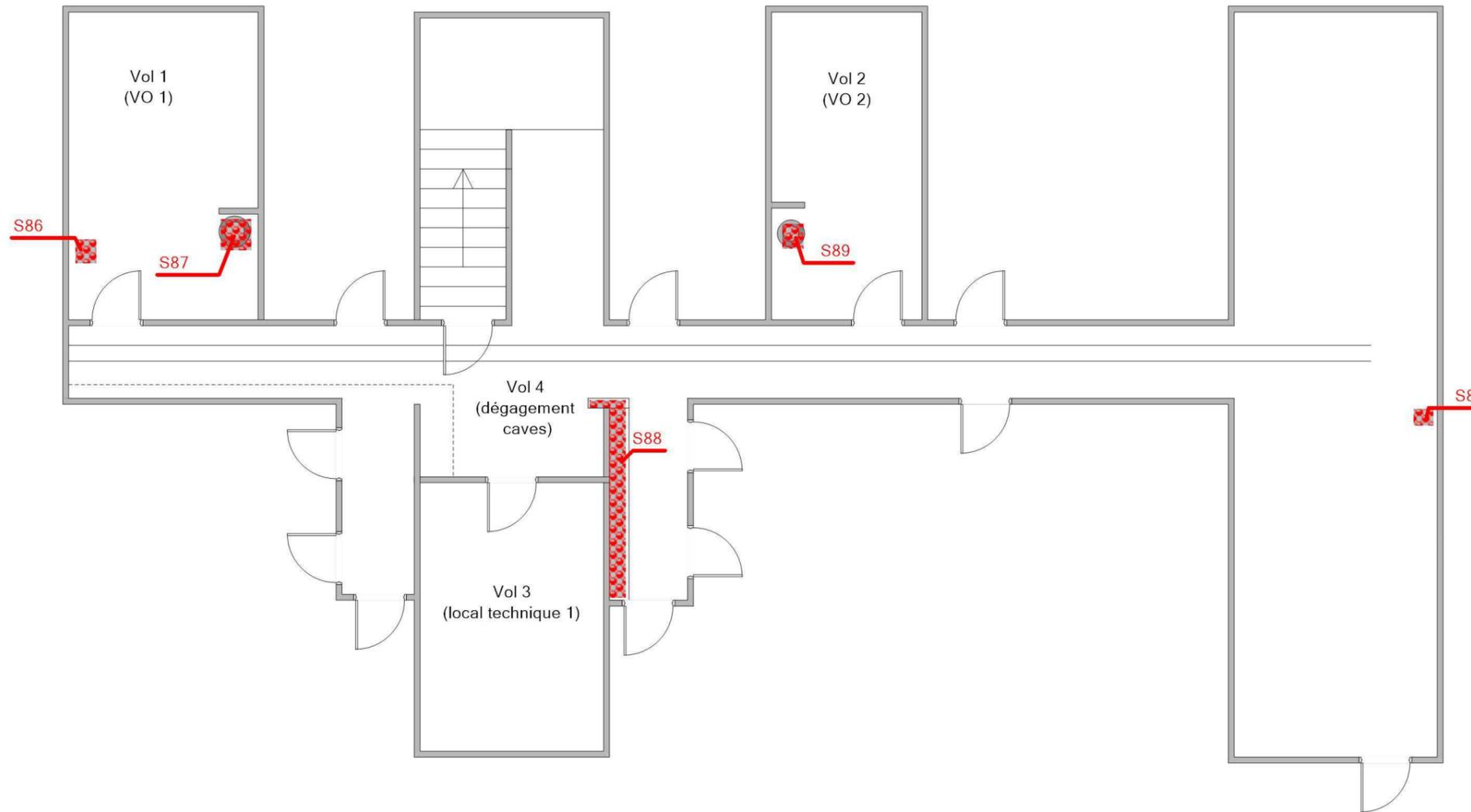
Technicien intervenant
JOUSSELIN David

SOUS-SOL CAGE 15 - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002HD001182

Légende

	S88: Conduit en fibres-ciment
	S87: Conduit en fibres-ciment
	S86: Conduit en fibres-ciment
	S89: Conduit en fibres-ciment
	S83: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien
ST NICOLAS "O"
53000 LAVAL

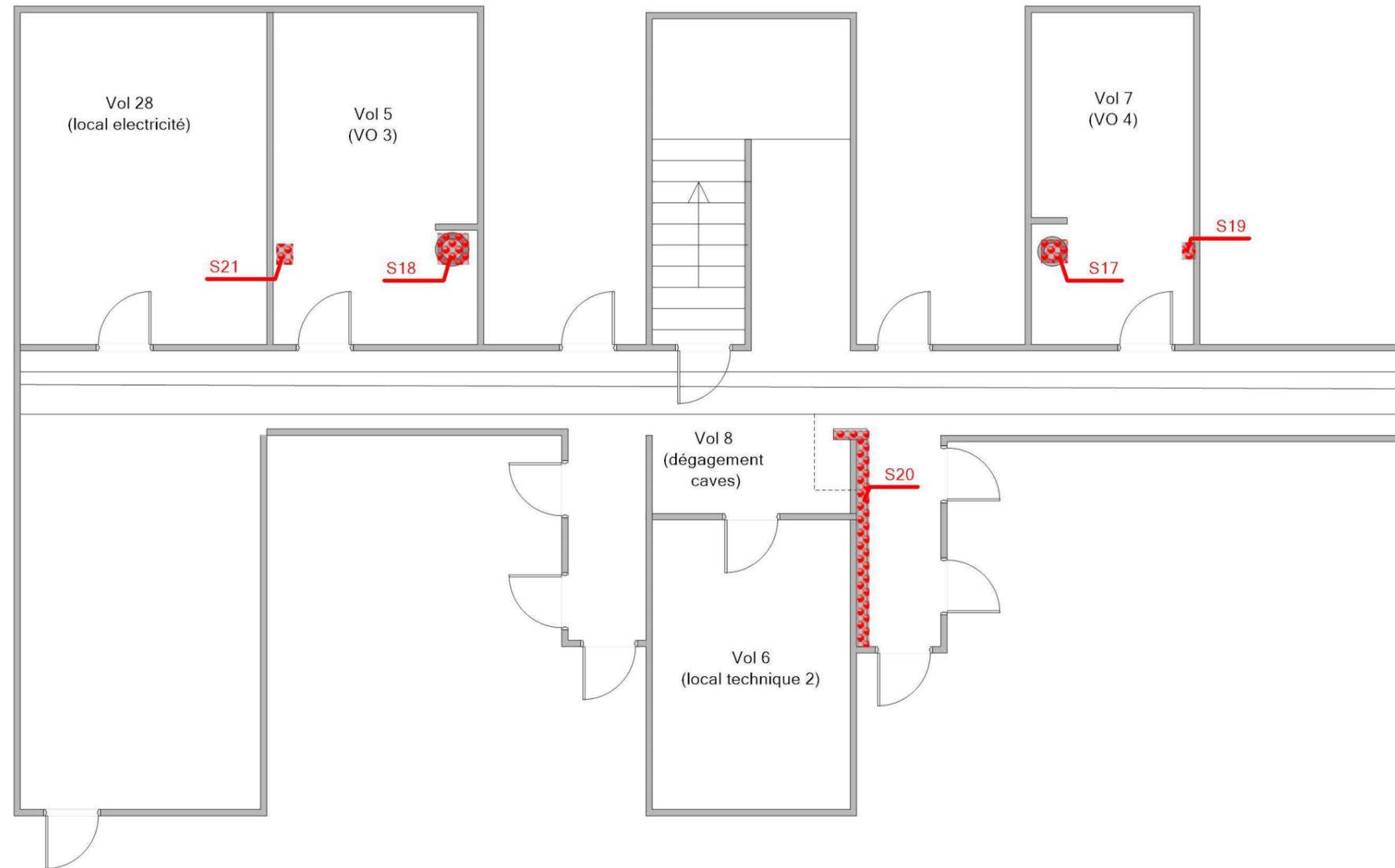
Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention
21/11/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

SOUS-SOL CAGE 19 - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

Référence:
002HD001182



Légende

	S19: Conduit en fibres-ciment
	S21: Conduit en fibres-ciment
	S20: Conduit en fibres-ciment
	S18: Conduit en fibres-ciment
	S17: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien
ST NICOLAS "O"
53000 LAVAL

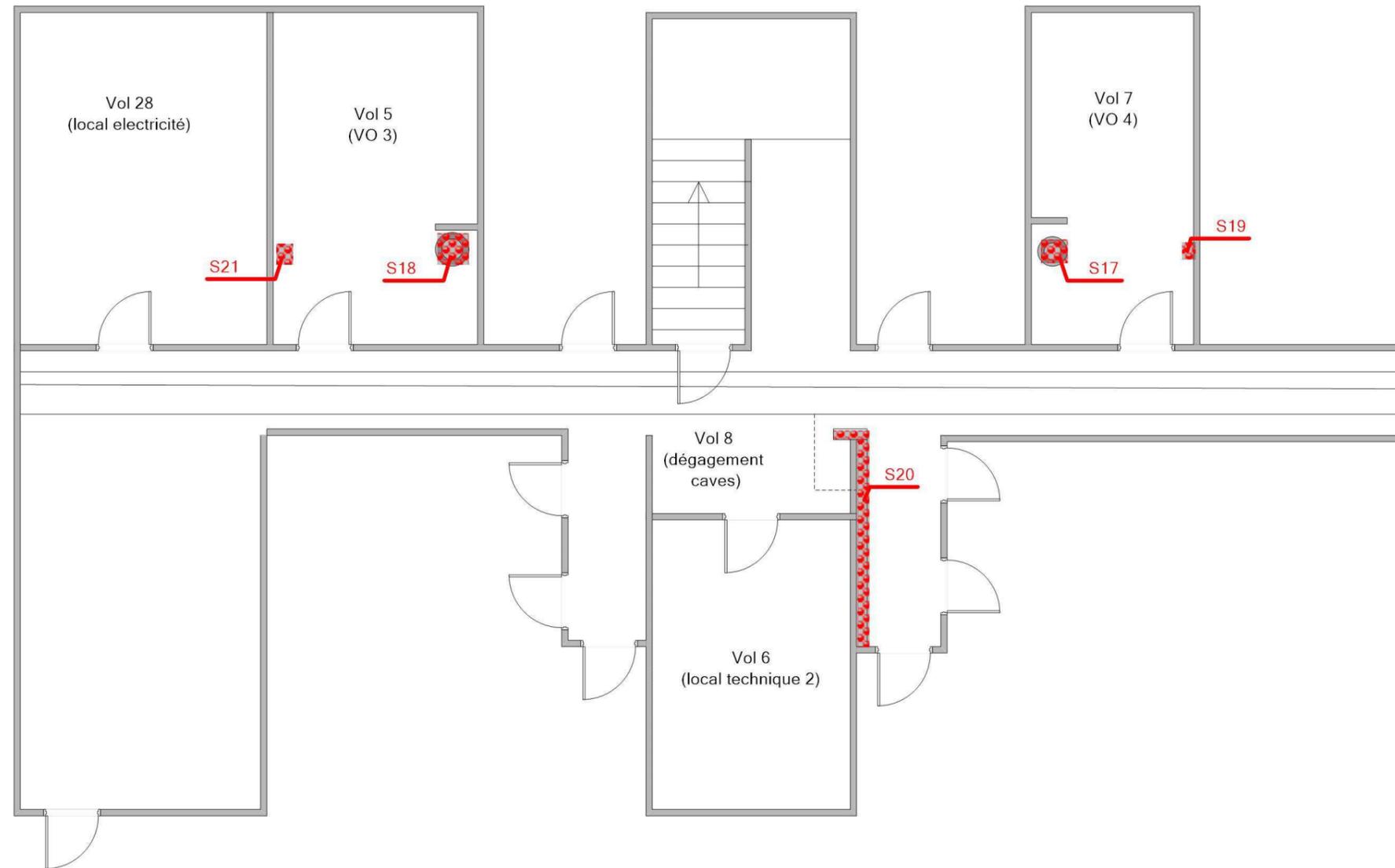
Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention
21/11/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

SOUS-SOL CAGE 19 - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002HD001182



Légende

	S19: Conduit en fibres-ciment
	S21: Conduit en fibres-ciment
	S20: Conduit en fibres-ciment
	S18: Conduit en fibres-ciment
	S17: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
ST NICOLAS "O" 53000 LAVAL	Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages	21/11/2016	JOUSSELIN David

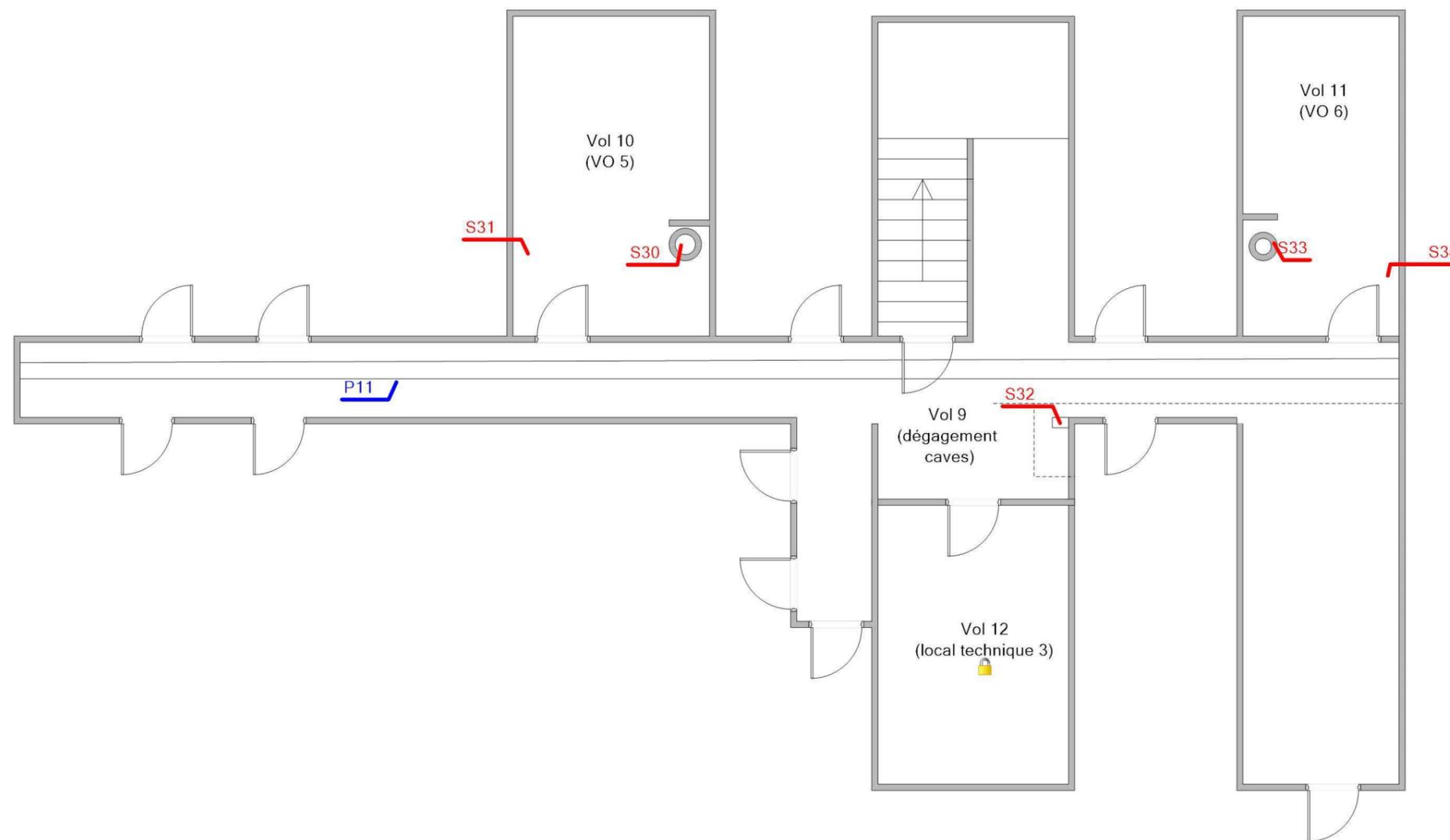
SOUS-SOL CAGE 23 - PLAN DE PRÉLÈVEMENTS

Référence:
002HD001182

Légende



Volume non visité



Adresse du bien
ST NICOLAS "O"
53000 LAVAL

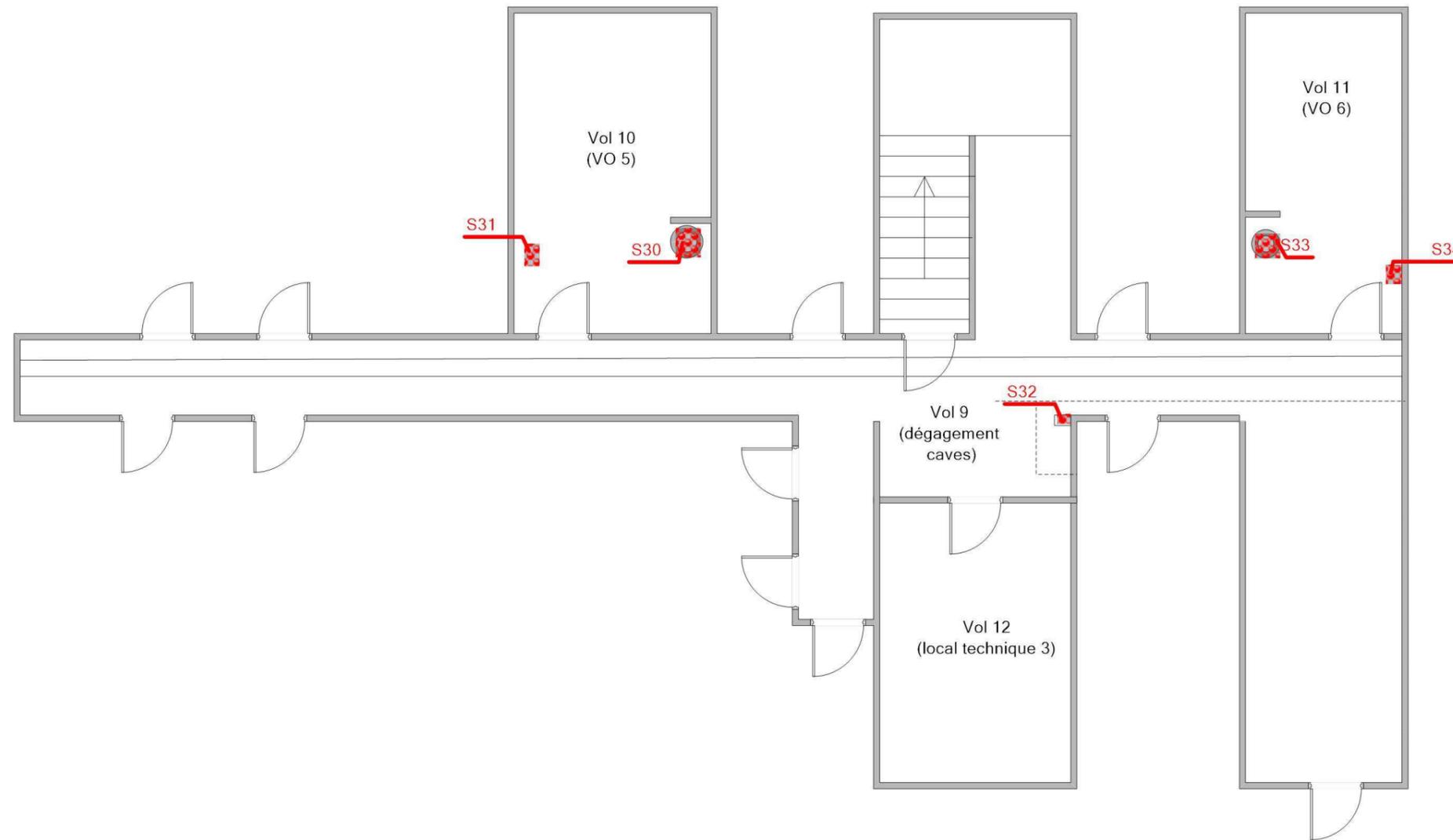
Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention
21/11/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

SOUS-SOL CAGE 23 - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

Référence:
002HD001182



Légende

	S34: Conduit en fibres-ciment
	S32: Conduit en fibres-ciment
	S31: Conduit en fibres-ciment
	S30: Conduit en fibres-ciment
	S33: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien
ST NICOLAS "O"
53000 LAVAL

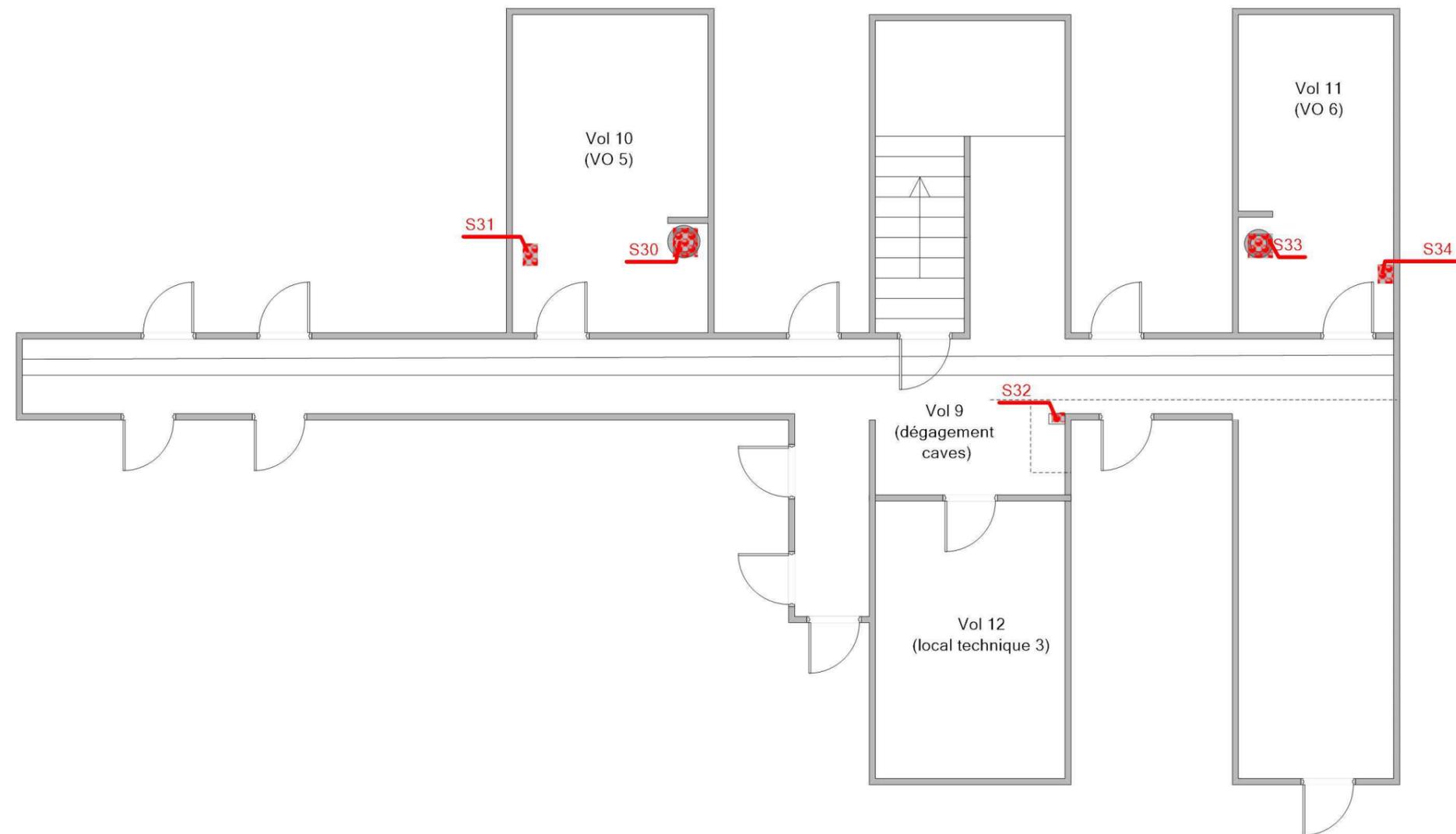
Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention
21/11/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

SOUS-SOL CAGE 23 - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002HD001182



Légende

	S34: Conduit en fibres-ciment
	S32: Conduit en fibres-ciment
	S31: Conduit en fibres-ciment
	S30: Conduit en fibres-ciment
	S33: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien
ST NICOLAS "O"
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

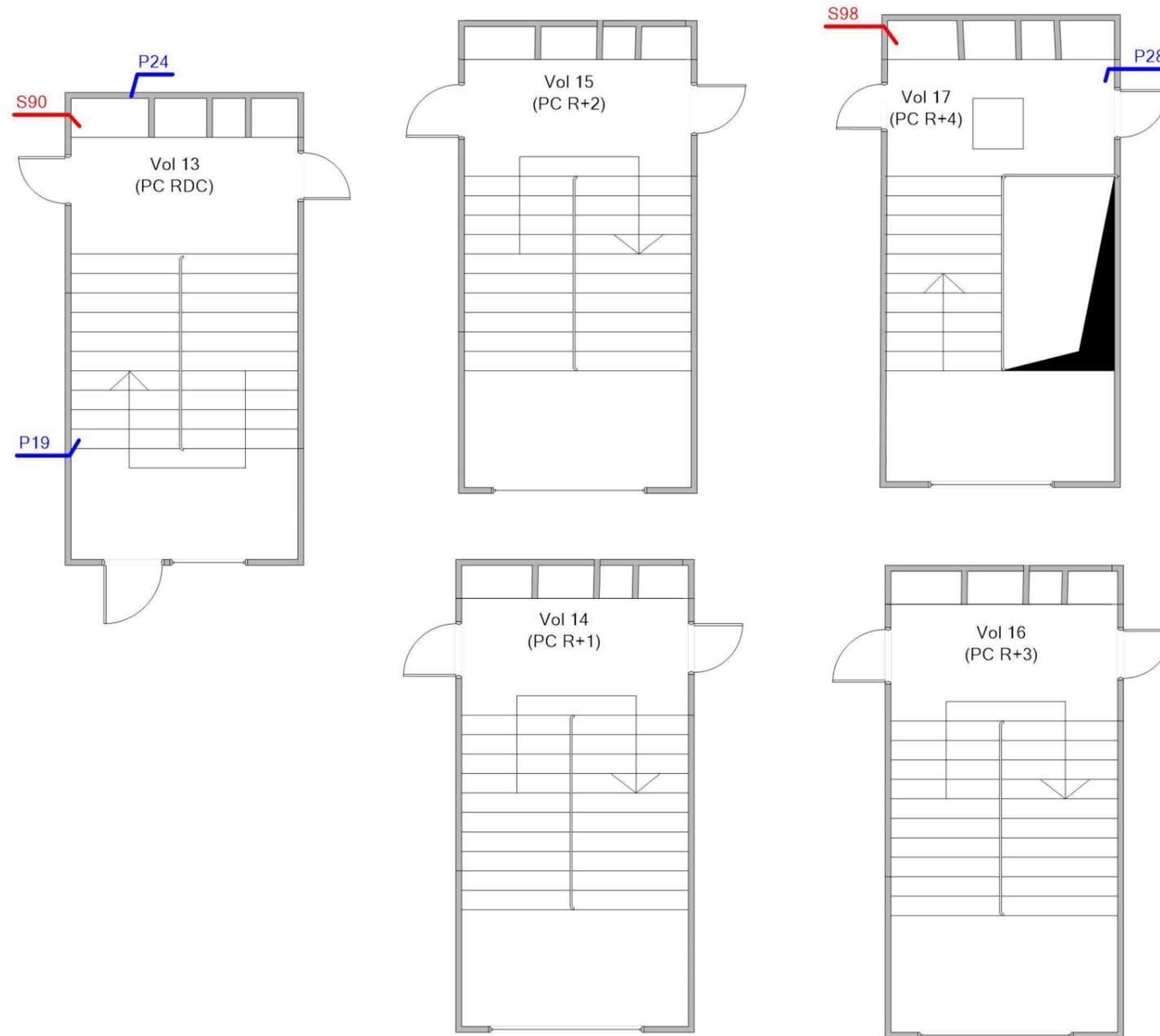
Date intervention
21/11/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

PC CAGE 15 - PLAN DE PRÉLÈVEMENTS

Référence:
002HD001182

Légende



Adresse du bien
ST NICOLAS "O"
53000 LAVAL

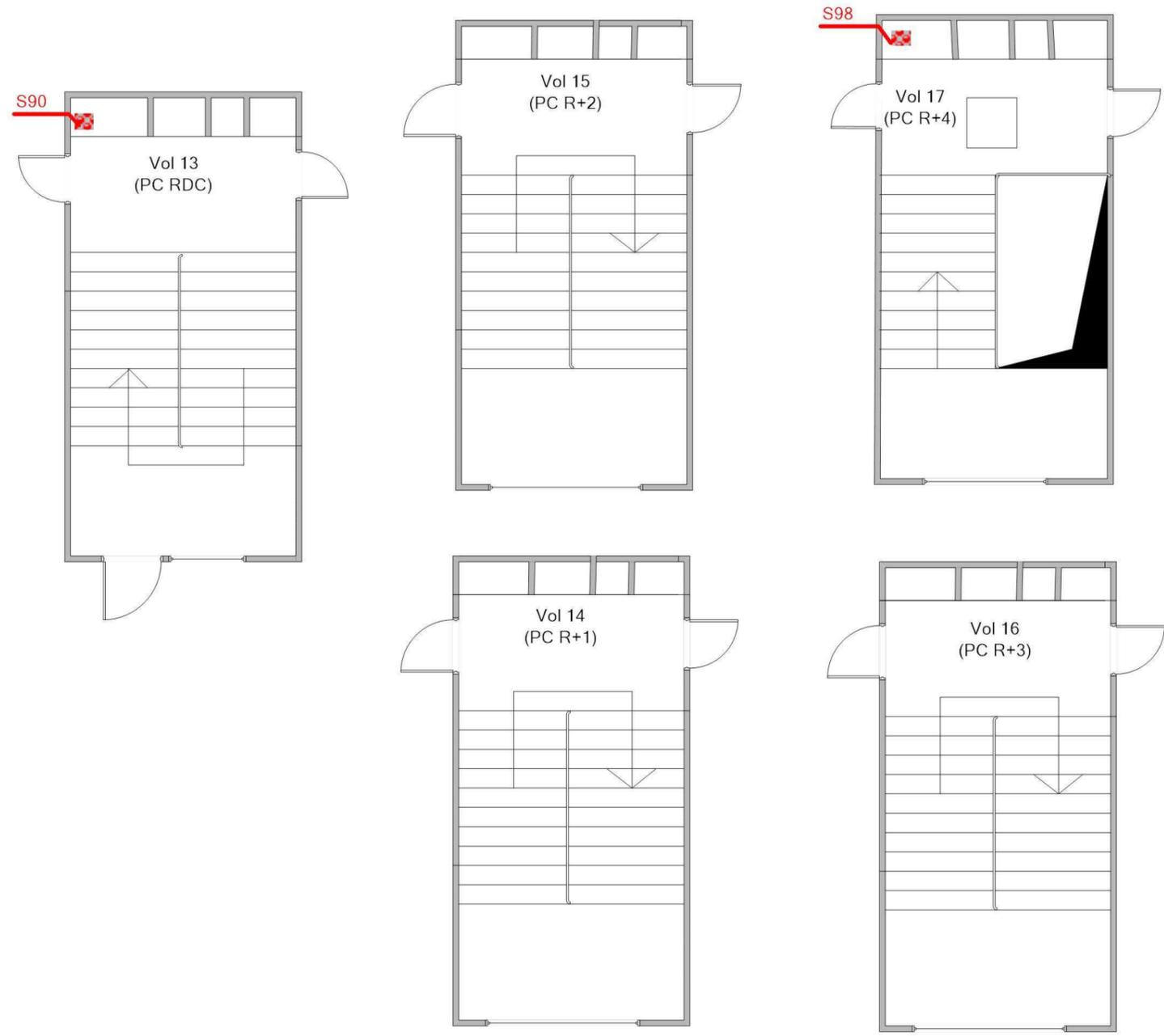
Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention
21/11/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

PC CAGE 15 - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002HD001182



Légende

	S98: Conduit en fibres-ciment
	S90: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien
ST NICOLAS "O"
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention
21/11/2016

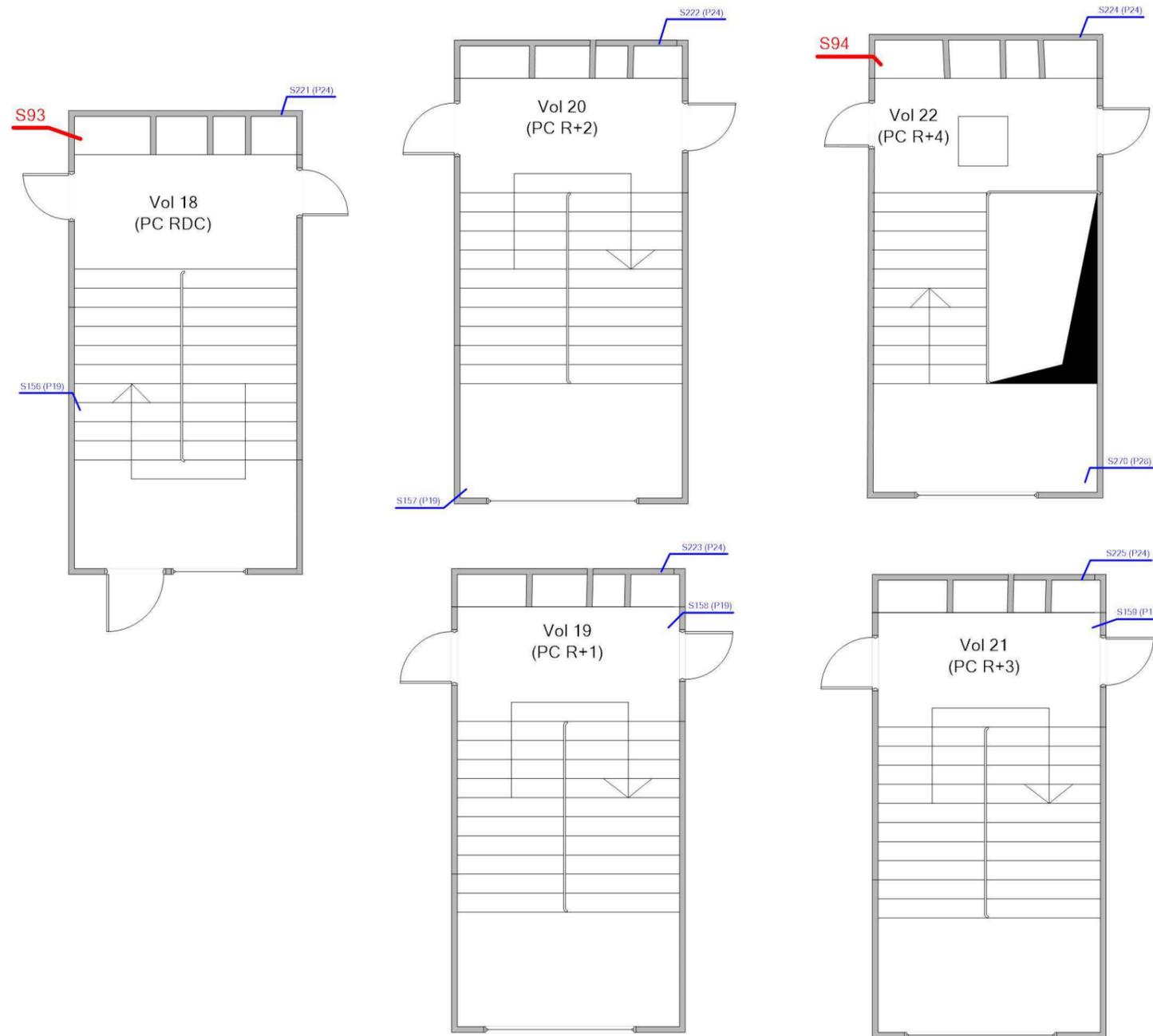
Technicien intervenant
JOUSSELIN David

PC CAGE 19 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002HD001182

Légende

	Localisation dun sondage négatif
	Localisation dun sondage positif



Adresse du bien
ST NICOLAS "O"
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

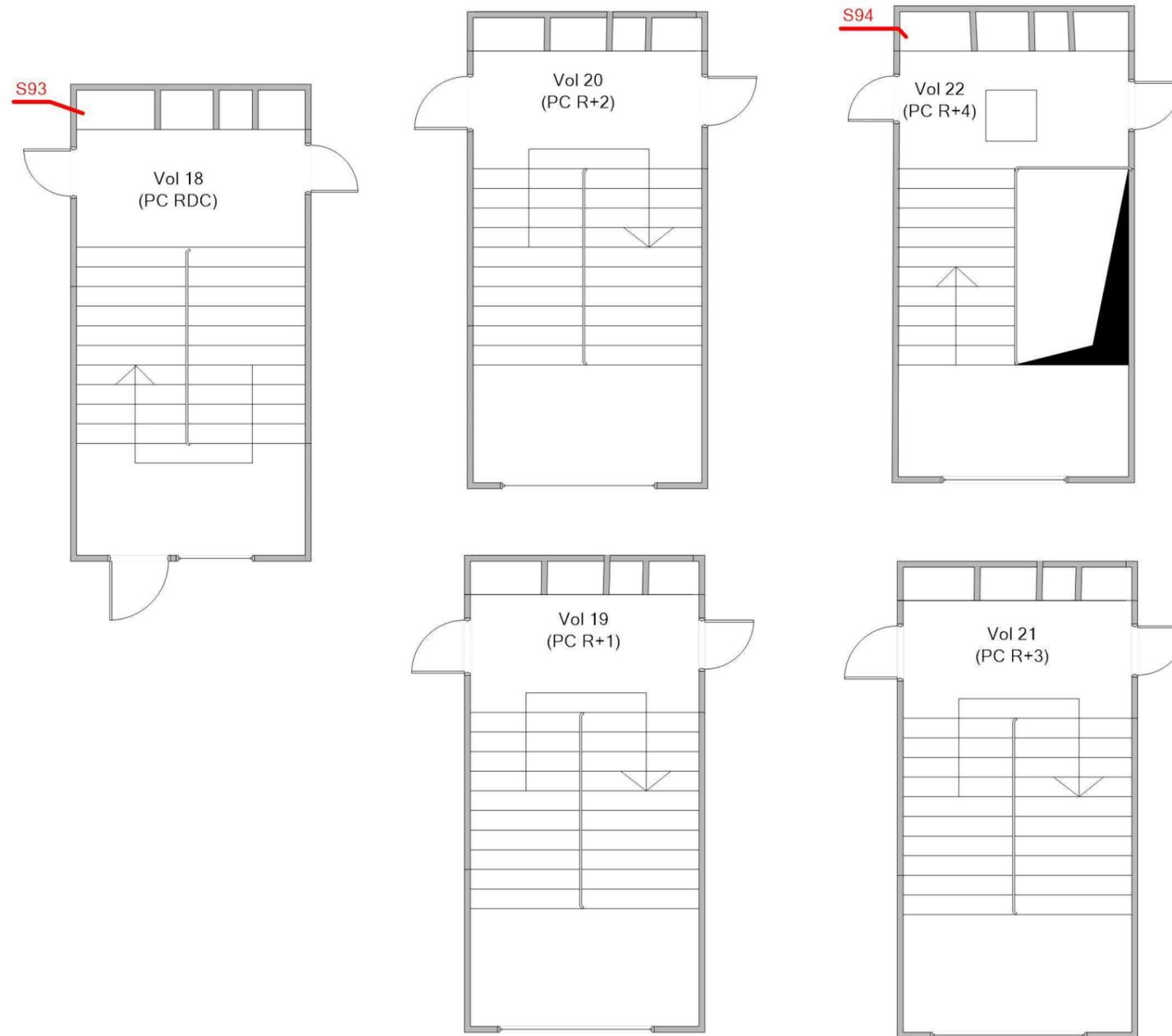
Date intervention
21/11/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

PC CAGE 19 - PLAN DE PRÉLÈVEMENTS

Référence:
002HD001182

Légende



Adresse du bien
ST NICOLAS "O"
53000 LAVAL

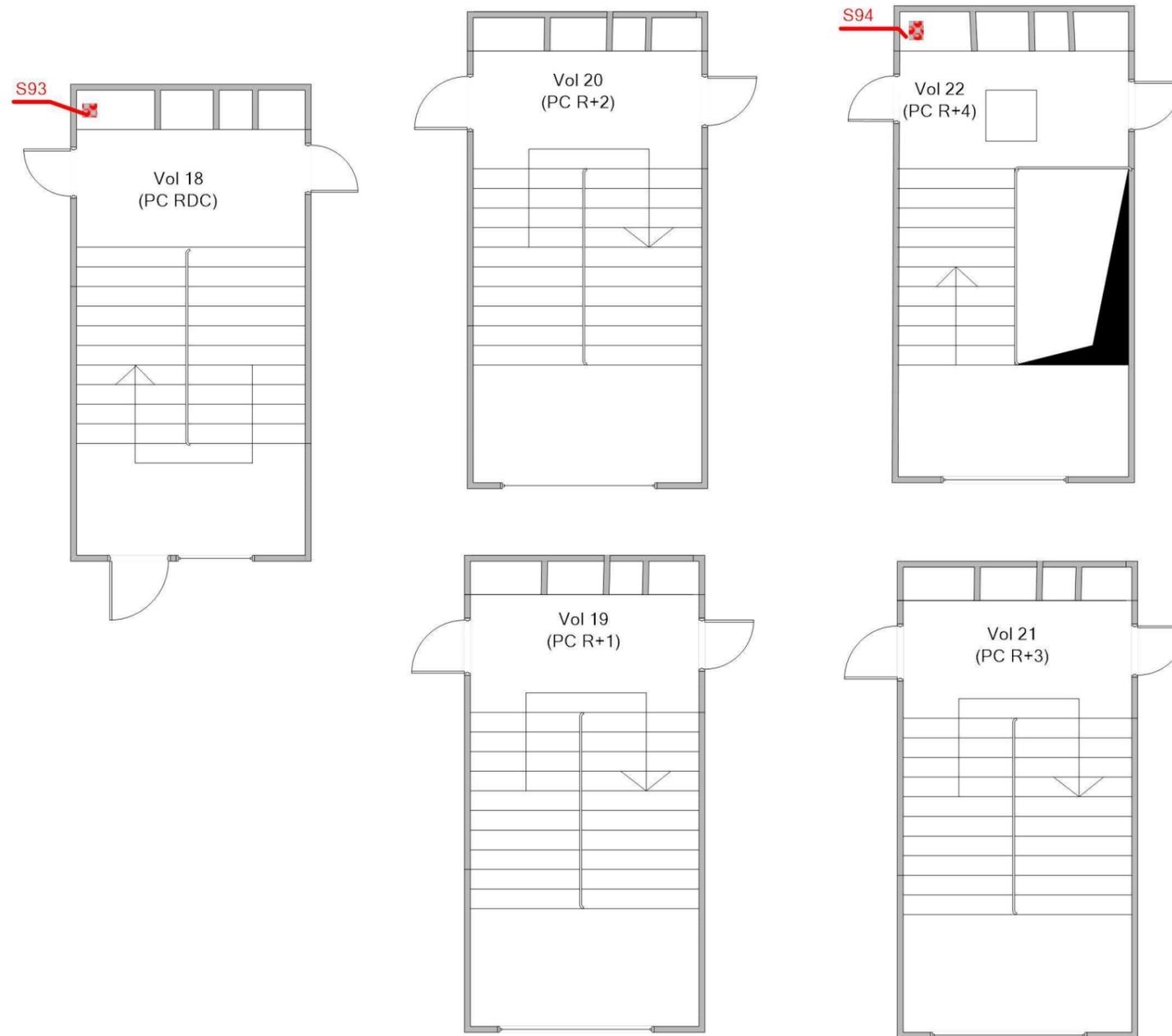
Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention
21/11/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

PC CAGE 19 - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002HD001182



Légende

	S94: Conduit en fibres-ciment
	S93: Conduit en fibres-ciment

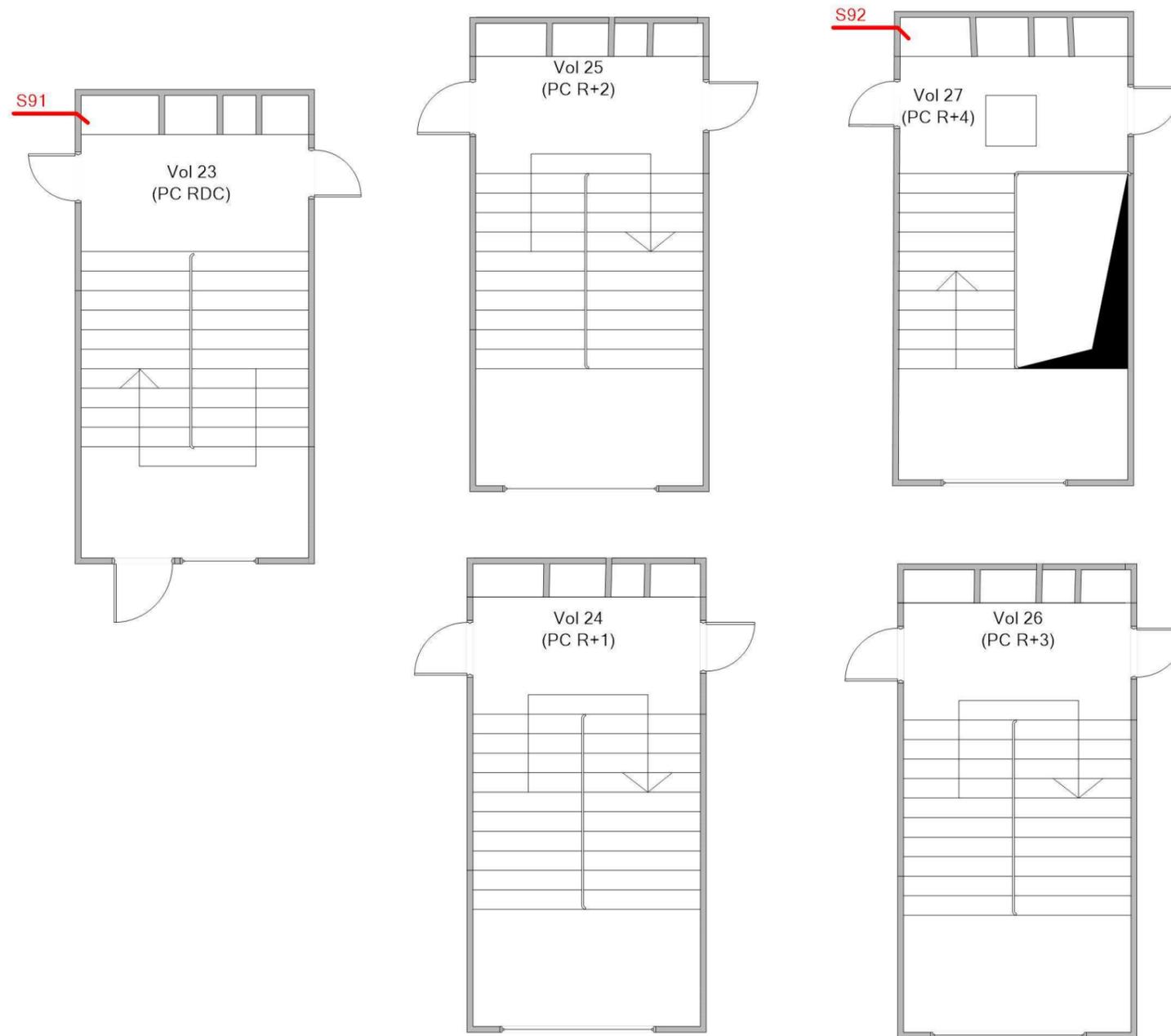


Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
ST NICOLAS "O" 53000 LAVAL	Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages	21/11/2016	JOUSSELIN David

PC CAGE 23 - PLAN DE PRÉLÈVEMENTS

Référence:
002HD001182

Légende



Adresse du bien
ST NICOLAS "O"
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention
21/11/2016

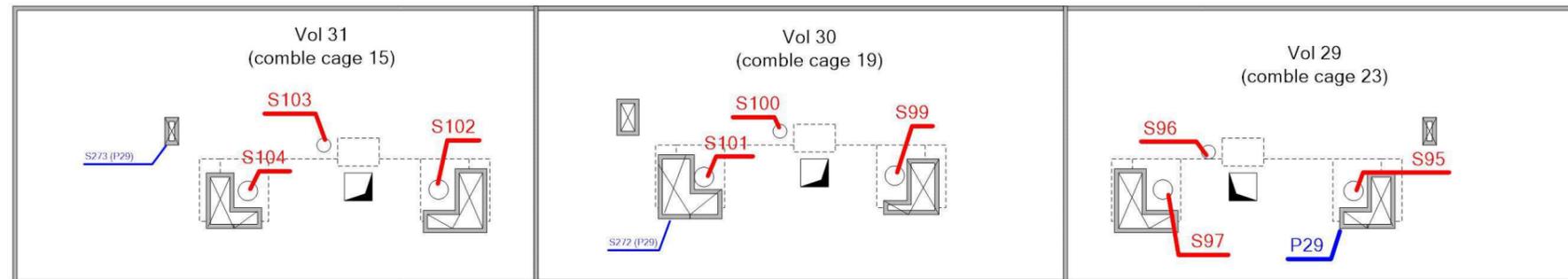
Technicien intervenant
JOUSSELIN David

COMBLES VMC - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002HD001182

Légende

	Localisation dun prélèvement
	Localisation dun sondage négatif
	Localisation dun sondage positif



Adresse du bien
ST NICOLAS "O"
53000 LAVAL

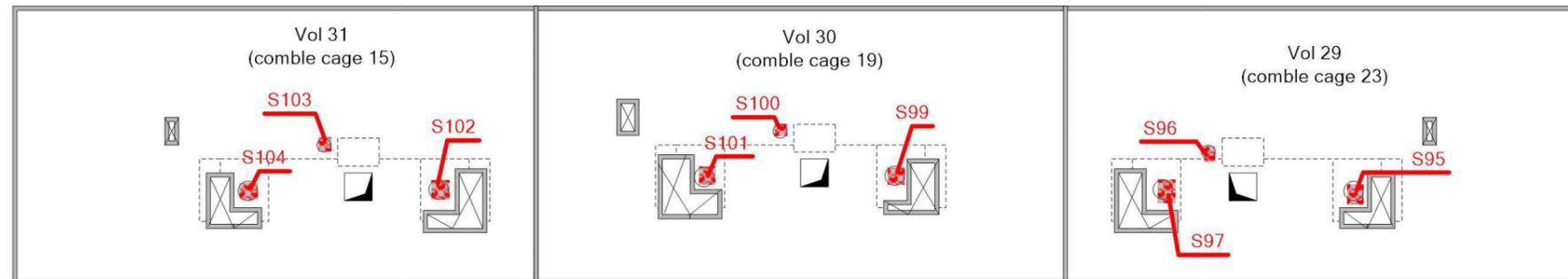
Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention
21/11/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

Légende

	S100: Conduit en fibres-ciment
	S99: Conduit en fibres-ciment
	S103: Conduit en fibres-ciment
	S104: Conduit en fibres-ciment
	S101: Conduit en fibres-ciment
	S97: Conduit en fibres-ciment
	S102: Conduit en fibres-ciment
	S95: Conduit en fibres-ciment
	S96: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien
ST NICOLAS "O" 53000 LAVAL

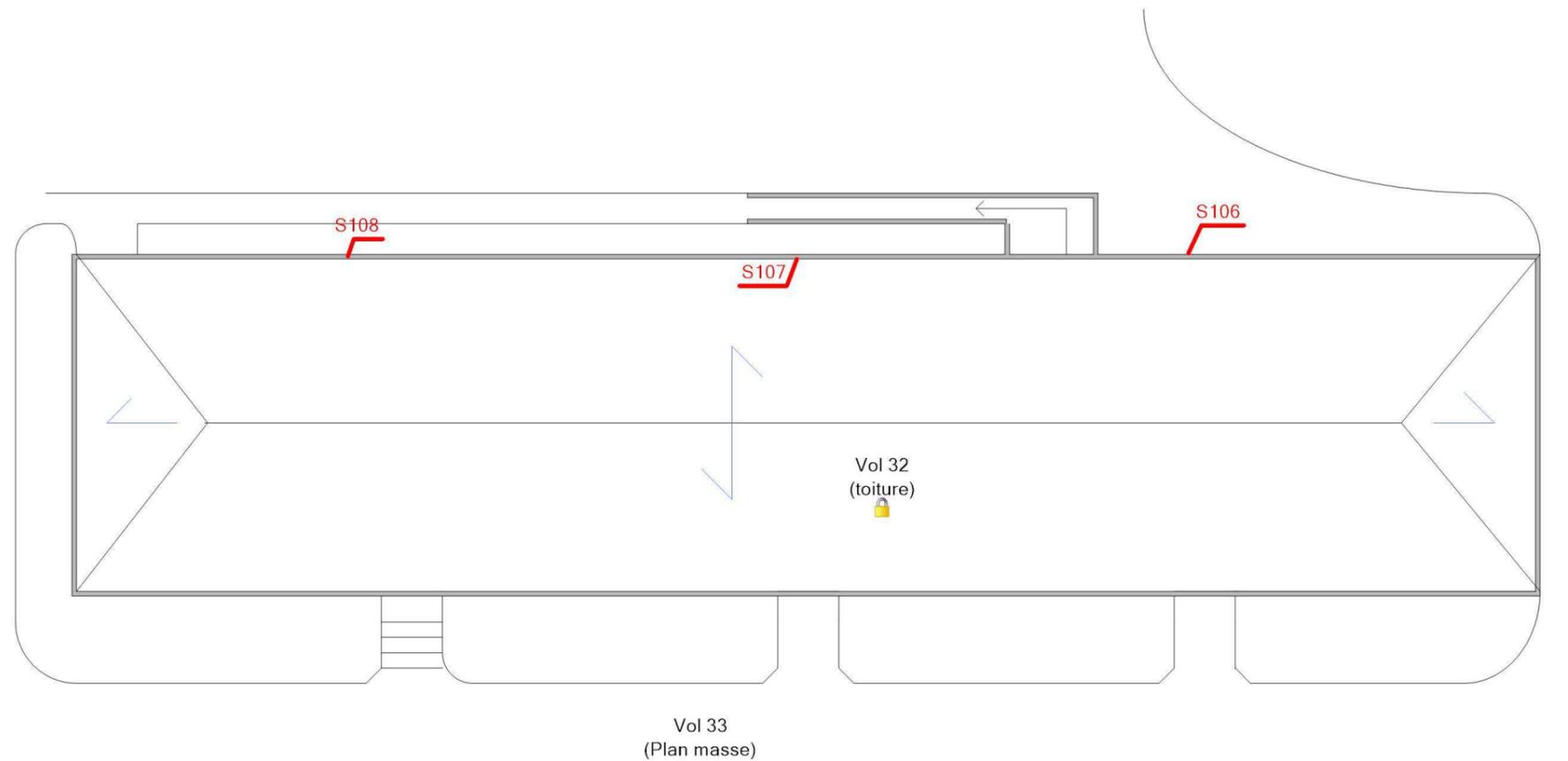
Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention
21/11/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

Légende

	Localisation d'un sondage positif
	Volume non visité



Adresse du bien
ST NICOLAS "O" 53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention
21/11/2016

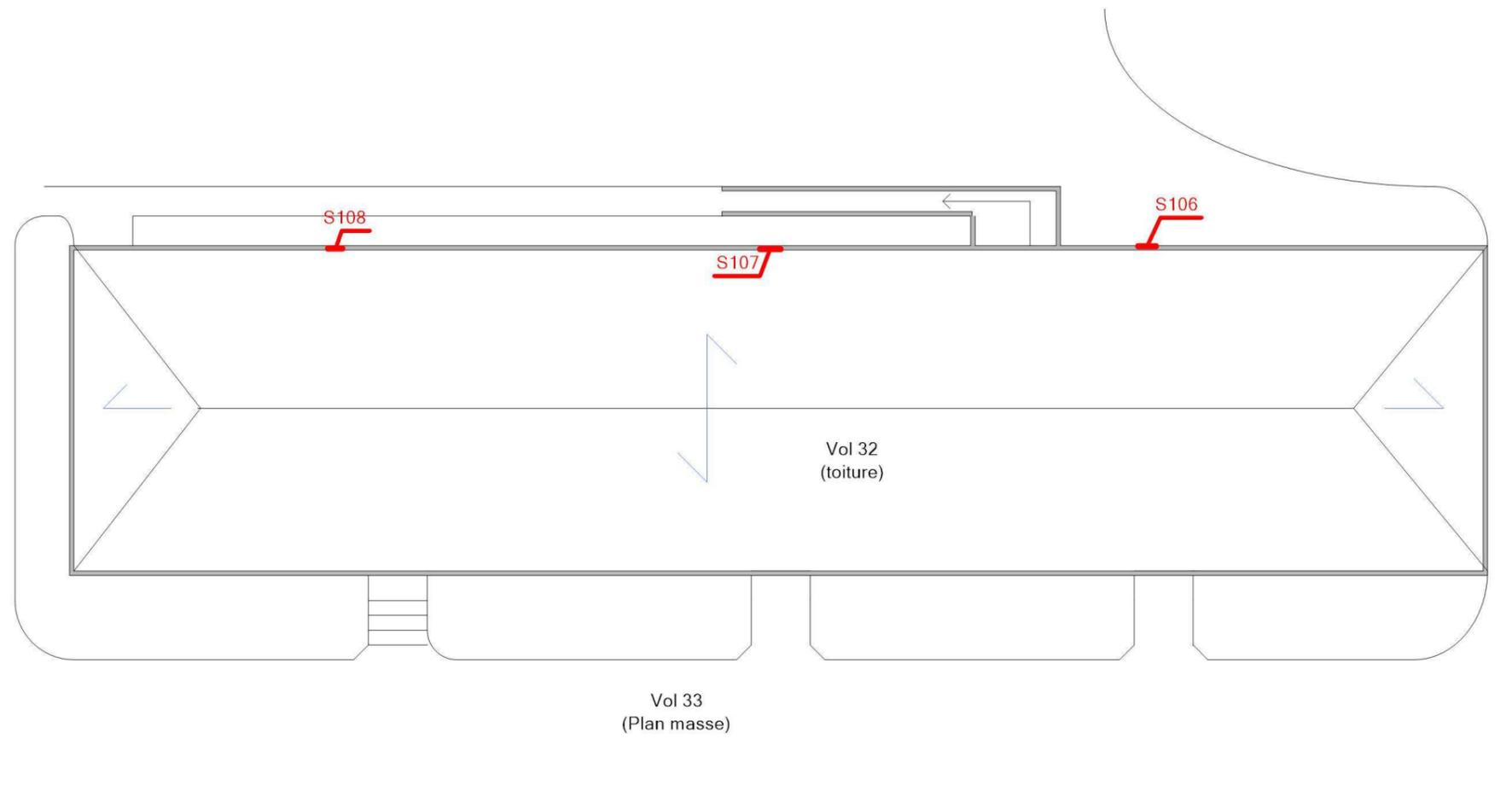
Technicien intervenant
JOUSSELIN David

PLAN MASSE - TOITURE - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002HD001182

Légende

	S106: Conduit en fibres-ciment
	S108: Conduit en fibres-ciment
	S107: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien
ST NICOLAS "O"
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention
21/11/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

Légende



Adresse du bien
ST NICOLAS "O"
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention
21/11/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

Légende



Adresse du bien
ST NICOLAS "O"
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention
21/11/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

ANNEXE : Reportage photographique

 Photos représentant des matériaux et produits contenant de l'amiante

Référence	Localisation	Action
S102 - 1 (S102)	combles VMC - Vol 31	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
	(comble cage 15)	
S103 - 1 (S103)	combles VMC - Vol 31	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
	(comble cage 15)	
S104 - 1 (S104)	combles VMC - Vol 31	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
	(comble cage 15)	
S99 - 1 (S99)	combles VMC - Vol 30	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
	(comble cage 19)	
S100 - 1 (S100)	combles VMC - Vol 30	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
	(comble cage 19)	
S101 - 1 (S101)	combles VMC - Vol 30	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
	(comble cage 19)	
002HD001182 n°29 - 1 (P29)	combles VMC - Vol 29	Prélevement
	(comble cage 23)	
S95 - 1 (S95)	combles VMC - Vol 29	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
	(comble cage 23)	
S96 - 1 (S96)	combles VMC - Vol 29	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
	(comble cage 23)	
S97 - 1 (S97)	combles VMC - Vol 29	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
	(comble cage 23)	

Référence	Localisation	Action
S90 - 1 (S90)	PC Cage 15 - Vol 13 (PC RDC)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
002HD001182 n°19 - 1 (P19)	PC Cage 15 - Vol 13 (PC RDC)	Prélevement
002HD001182 n°19 - 2 (P19)	PC Cage 15 - Vol 13 (PC RDC)	Prélevement
002HD001182 n°24 - 1 (P24)	PC Cage 15 - Vol 13 (PC RDC)	Prélevement
002HD001182 n°24 - 2 (P24)	PC Cage 15 - Vol 13 (PC RDC)	Prélevement
S98 - 1 (S98)	PC Cage 15 - Vol 17 (PC R+4)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
002HD001182 n°28 - 1 (P28)	PC Cage 15 - Vol 17 (PC R+4)	Prélevement
002HD001182 n°28 - 2 (P28)	PC Cage 15 - Vol 17 (PC R+4)	Prélevement

Référence	Localisation	Action
S93 - 1 (S93)	PC Cage 19 - Vol 18 (PC RDC)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S94 - 1 (S94)	PC Cage 19 - Vol 22 (PC R+4)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
S91 - 1 (S91)	PC Cage 23 - Vol 23 (PC RDC)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S92 - 1 (S92)	PC Cage 23 - Vol 27 (PC R+4)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
S106 - 1 (S106)	Plan masse - Toiture - Vol 33 (Plan masse)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S107 - 1 (S107)	Plan masse - Toiture - Vol 33 (Plan masse)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage



Référence	Localisation	Action
S108 - 1 (S108)	Plan masse - Toiture - Vol 33 (Plan masse)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
S83 - 1 (S83)	Sous-sol cage 15 - Vol 4 (dégagement caves)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S86 - 1 (S86)	Sous-sol cage 15 - Vol 1 (VO 1)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S87 - 1 (S87)	Sous-sol cage 15 - Vol 1 (VO 1)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S88 - 1 (S88)	Sous-sol cage 15 - Vol 4 (dégagement caves)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S89 - 1 (S89)	Sous-sol cage 15 - Vol 2 (VO 2)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
002HD001182 n°5 - 1 (P5)	Sous-sol cage 19 - Vol 8 (dégagement caves)	Prélevement
002HD001182 n°5 - 2 (P5)	Sous-sol cage 19 - Vol 8 (dégagement caves)	Prélevement
002HD001182 n°9 - 1 (P9)	Sous-sol cage 19 - Vol 8 (dégagement caves)	Prélevement
002HD001182 n°9 - 2 (P9)	Sous-sol cage 19 - Vol 8 (dégagement caves)	Prélevement
S17 - 1 (S17)	Sous-sol cage 19 - Vol 7 (VO 4)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S18 - 1 (S18)	Sous-sol cage 19 - Vol 5 (VO 3)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S19 - 1 (S19)	Sous-sol cage 19 - Vol 7 (VO 4)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S20 - 1 (S20)	Sous-sol cage 19 - Vol 8 (dégagement caves)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S21 - 1 (S21)	Sous-sol cage 19 - Vol 5 (VO 3)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
002HD001182 n°11 - 1 (P11)	Sous-sol cage 23 - Vol 9 (dégagement caves)	Prélevement
002HD001182 n°11 - 2 (P11)	Sous-sol cage 23 - Vol 9 (dégagement caves)	Prélevement
S30 - 1 (S30)	Sous-sol cage 23 - Vol 10 (VO 5)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S31 - 1 (S31)	Sous-sol cage 23 - Vol 10 (VO 5)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage



Référence	Localisation	Action
S32 - 1 (S32)	Sous-sol cage 23 - Vol 9 (dégagement caves)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S33 - 1 (S33)	Sous-sol cage 23 - Vol 11 (VO 6)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S34 - 1 (S34)	Sous-sol cage 23 - Vol 11 (VO 6)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage



002HD001182 n°5 - 1 (P5)



002HD001182 n°5 - 2 (P5)



002HD001182 n°9 - 1 (P9)



002HD001182 n°9 - 2 (P9)



S17 - 1 (S17)



S18 - 1 (S18)



S19 - 1 (S19)



S20 - 1 (S20)



S21 - 1 (S21)



002HD001182 n°11 - 1 (P11)



002HD001182 n°11 - 2 (P11)



S30 - 1 (S30)



S31 - 1 (S31)



S32 - 1 (S32)



S33 - 1 (S33)



S34 - 1 (S34)



S83 - 1 (S83)



S86 - 1 (S86)



S87 - 1 (S87)



S88 - 1 (S88)



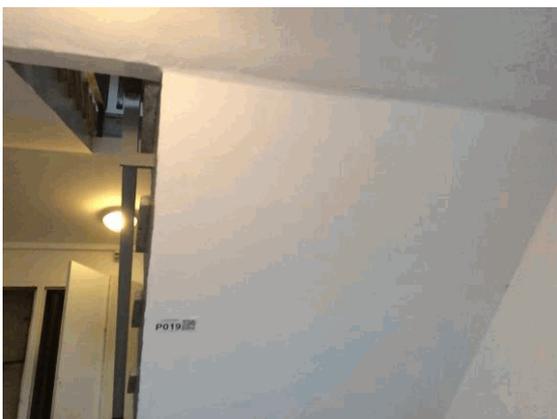
S89 - 1 (S89)



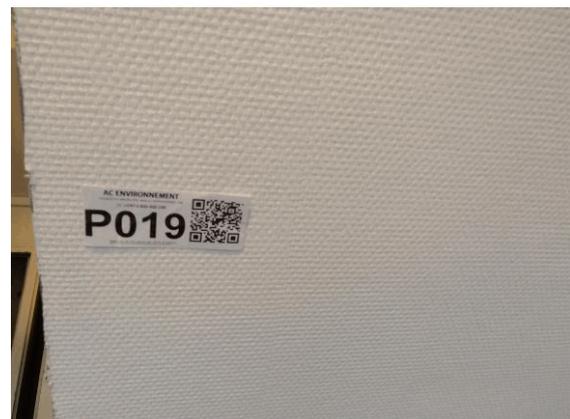
S90 - 1 (S90)



002HD001182 n°19 - 1 (P19)



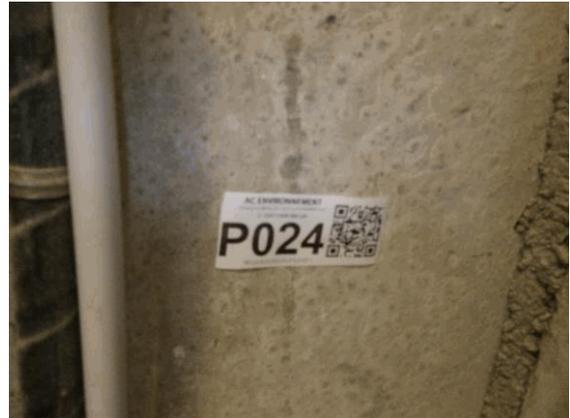
002HD001182 n°19 - 2 (P19)



002HD001182 n°24 - 1 (P24)



002HD001182 n°24 - 2 (P24)



S98 - 1 (S98)



002HD001182 n°28 - 1 (P28)



002HD001182 n°28 - 2 (P28)



S102 - 1 (S102)



S103 - 1 (S103)



S104 - 1 (S104)



S91 - 1 (S91)



S92 - 1 (S92)



S93 - 1 (S93)



S94 - 1 (S94)



S99 - 1 (S99)



S100 - 1 (S100)



S101 - 1 (S101)



S106 - 1 (S106)



S107 - 1 (S107)



S108 - 1 (S108)



002HD001182 n°29 - 1 (P29)



S95 - 1 (S95)



S96 - 1 (S96)



S97 - 1 (S97)



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S17	Destination du local :	
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	Vol 7 (VO 4)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S18	Destination du local :	
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	Vol 5 (VO 3)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S19	Destination du local :	
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	Vol 7 (VO 4)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S20	Destination du local :	
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	Vol 8
Batiment :			(dégagement caves)

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
		Généralisée	Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S21	Destination du local :	
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	Vol 5 (VO 3)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S30	Destination du local :	
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	Vol 10 (VO 5)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S31	Destination du local :	
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	Vol 10 (VO 5)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S32	Destination du local :	
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	Vol 9
Batiment :			(dégagement caves)

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S33	Destination du local :	
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	Vol 11 (VO 6)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S34	Destination du local :	
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	Vol 11 (VO 6)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S83	Destination du local :	
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	Vol 4
Batiment :			(dégagement caves)

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque faible d'extension de la dégradation	EP
				Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
		Généralisée		Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
					AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S86	Destination du local :	
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	Vol 1 (VO 1)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S87	Destination du local :	
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	Vol 1 (VO 1)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S88	Destination du local :	
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	Vol 4
Batiment :			(dégagement caves)

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque faible d'extension de la dégradation	EP
				Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
		Généralisée		Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
					AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S89	Destination du local :	
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	Vol 2 (VO 2)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S90	Destination du local :	
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	Vol 13 (PC RDC)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S91	Destination du local :	
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	Vol 23 (PC RDC)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S92	Destination du local :	
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	Vol 27 (PC R+4)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S93	Destination du local :	
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	Vol 18 (PC RDC)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S94	Destination du local :	
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	Vol 22 (PC R+4)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S95	Destination du local :	
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	Vol 29 (comble cage 23)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S96	Destination du local :	
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	Vol 29 (comble cage 23)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S97	Destination du local :	
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	Vol 29 (comble cage 23)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S98	Destination du local :	
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	Vol 17 (PC R+4)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S99	Destination du local :	
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	Vol 30 (comble cage 19)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque faible d'extension de la dégradation	EP
				Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
		Généralisée		Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
					AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S100	Destination du local :	
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	Vol 30 (comble cage 19)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S101	Destination du local :	
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	Vol 30 (comble cage 19)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

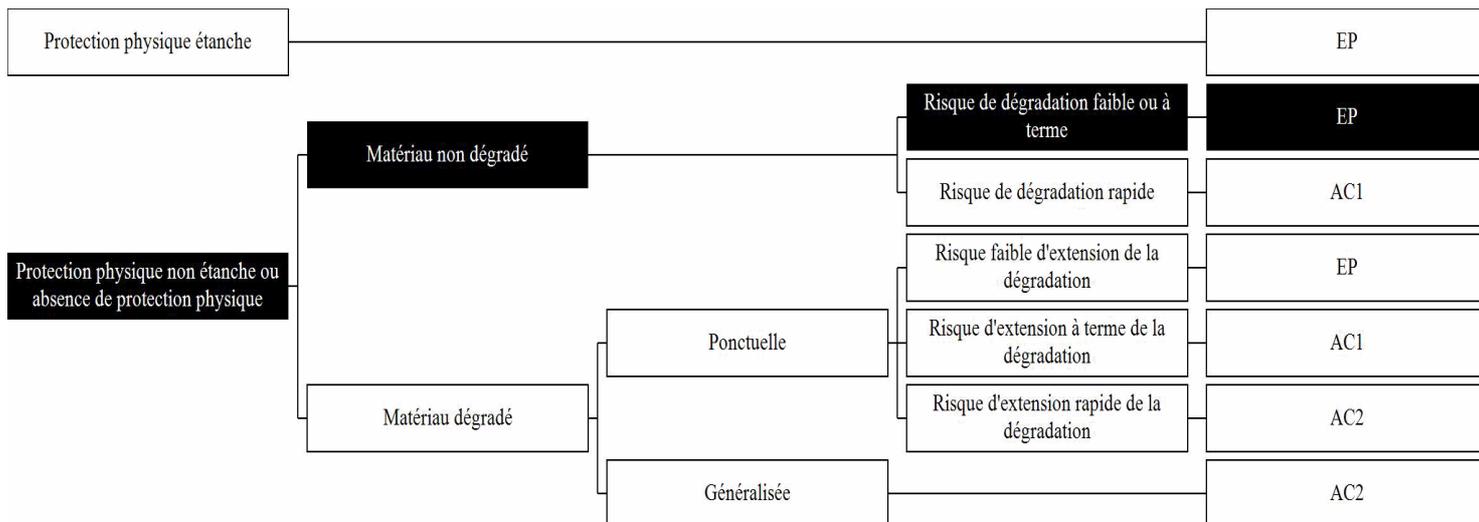
- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S102	Destination du local :	Vol 31
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	(comble cage 15)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
---------------------	---------------------	---------------------------	---	----------



Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S103	Destination du local :	Vol 31
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	(comble cage 15)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S104	Destination du local :	Vol 31
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	(comble cage 15)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
		Généralisée	Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S106	Destination du local :	
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	Vol 33 (Plan masse)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S107	Destination du local :	
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	Vol 33 (Plan masse)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001182	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S108	Destination du local :	
Date évaluation :	21/11/2016	Local ou zone homogène :	Vol 33 (Plan masse)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



ANNEXE : Récapitulatif des prélèvements et analyses

Prélèvements en rouge = Positif

Référence	Categorie	Composant	Materiu	Localisation	Observation
P5	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Matériau fibreux rose avec couche cartonnée et poussières non séparable + toile blanche plâtrée en vrac non séparable - laine + tresse + carton + enduit -	Sous-sol cage 19 - Vol 8 (dégagement caves)	
P9	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit compact gris hétérogène - Plafond brut -	Sous-sol cage 19 - Vol 8 (dégagement caves)	
P11	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Matériau fibreux jaune avec couche cartonnée et poussières non séparable + toile blanche plâtrée en vrac non séparable - laine + tresse + platre -	Sous-sol cage 23 - Vol 9 (dégagement caves)	
P19	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable + matériau compact gris - sous face escalier + palier -	PC Cage 15 - Vol 13 (PC RDC)	
P24	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris hétérogène - mur fond gaine technique -	PC Cage 15 - Vol 13 (PC RDC)	
P28	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable + matériau compact gris en vrac non séparable - Plafond dernier étage -	PC Cage 15 - Vol 17 (PC R+4)	
P29	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris hétérogène - sur cheminée -	combles VMC - Vol 29 (comble cage 23)	

Laboratoire d'analyses

Nom du laboratoire : ITGA
 Adresse : Parc d'affaires Edonia - Bâtiment R - Rue de la terre
 Adélie 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
 Téléphone : 0299354149
 Email : Helene.Grude@itga.fr
 Numéro d'accréditation : 1-5970





RAPPORT D'ESSAI N° IT141611-50101 EN DATE DU 01/12/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-117515
Echantillon ITGA : IT141611-50101
Reçu au laboratoire le : 29/11/2016

Réf. Client :

Commande	002HD001182
Dossier client	_0006500015_ ST NICOLAS "O" - 53000 LAVAL Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages
Echantillon	002HD001182005 / Conduits, canalisations et équipements / Conduit eau / Calorifugeage / Vol 8 (dégagement caves)
Description ITGA	Matériau fibreux rose avec couche cartonnée et poussières / Toile blanche plâtrée en vrac

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Matériau fibreux rose avec couche cartonnée et poussières non séparable + toile blanche plâtrée en vrac non séparable	META le 01/12/2016	Amiante non détecté	---	3

Validé par : Christophe LE BOURHIS - Analyste



RAPPORT D'ESSAI N° IT141611-50105 EN DATE DU 01/12/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-117515
Echantillon ITGA : IT141611-50105
Reçu au laboratoire le : 29/11/2016

Réf. Client :

Commande	002HD001182
Dossier client	_0006500015_ ST NICOLAS "O" - 53000 LAVAL Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages
Echantillon	002HD001182009 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 8 (dégagement caves)
Description ITGA	Enduit compact gris hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit compact gris hétérogène	META le 30/11/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Christophe LE BOURHIS - Analyste



RAPPORT D'ESSAI N° IT141611-50107 EN DATE DU 01/12/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-117515
Echantillon ITGA : IT141611-50107
Reçu au laboratoire le : 29/11/2016

Réf. Client :

Commande	002HD001182
Dossier client	_0006500015_ ST NICOLAS "O" - 53000 LAVAL Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages
Echantillon	002HD001182011 / Conduits, canalisations et équipements / Conduit eau / Calorifugeage / Vol 9 (dégagement caves)
Description ITGA	Matériau fibreux jaune avec couche cartonnée et poussières / Toile blanche plâtrée en vrac

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Matériau fibreux jaune avec couche cartonnée et poussières non séparable + toile blanche plâtrée en vrac non séparable	META le 30/11/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Christophe LE BOURHIS - Analyste



RAPPORT D'ESSAI N° IT141611-50115 EN DATE DU 01/12/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-117515
Echantillon ITGA : IT141611-50115
Reçu au laboratoire le : 29/11/2016

Réf. Client :

Commande	002HD001182
Dossier client	_0006500015_ ST NICOLAS "O" - 53000 LAVAL Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages
Echantillon	002HD001182019 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit plâtre / Vol 13 (PC RDC)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture / Matériau compact gris

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable + matériau compact gris	META le 30/11/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Christophe LE BOURHIS - Analyste



RAPPORT D'ESSAI N° IT141611-50120 EN DATE DU 01/12/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-117515
Echantillon ITGA : IT141611-50120
Reçu au laboratoire le : 29/11/2016

Réf. Client :

Commande	002HD001182
Dossier client	_0006500015_ ST NICOLAS "O" - 53000 LAVAL Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages
Echantillon	002HD001182024 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 13 (PC RDC)
Description ITGA	Enduit compact gris hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit compact gris hétérogène	META le 30/11/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Christophe LE BOURHIS - Analyste



RAPPORT D'ESSAI N° IT141611-50124 EN DATE DU 01/12/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-117515
Echantillon ITGA : IT141611-50124
Reçu au laboratoire le : 29/11/2016

Réf. Client :

Commande	002HD001182
Dossier client	_0006500015_ ST NICOLAS "O" - 53000 LAVAL Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages
Echantillon	002HD001182028 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit plâtre / Vol 17 (PC R+4)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture / Matériau compact gris en vrac

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable + matériau compact gris en vrac non séparable	META le 30/11/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Christophe LE BOURHIS - Analyste



RAPPORT D'ESSAI N° IT141611-50125 EN DATE DU 01/12/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-117515
Echantillon ITGA : IT141611-50125
Reçu au laboratoire le : 29/11/2016

Réf. Client :

Commande	002HD001182
Dossier client	_0006500015_ ST NICOLAS "O" - 53000 LAVAL Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages
Echantillon	002HD001182029 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 29 (comble cage 23)
Description ITGA	Enduit compact gris hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit compact gris hétérogène	META le 30/11/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Christophe LE BOURHIS - Analyste